



# RAPPORT D'ACTIVITÉS



# 2023

# SOMMAIRE

1-PRÉSENTATION DU SYNDICAT.....	3
2-DISPOSITIFS DE COLLECTE .....	11
3-INDICATEURS TECHNIQUES.....	26
4-COMMUNICATION/SENSIBILISATION.....	45
5-INDICATEURS FINANCIERS .....	53

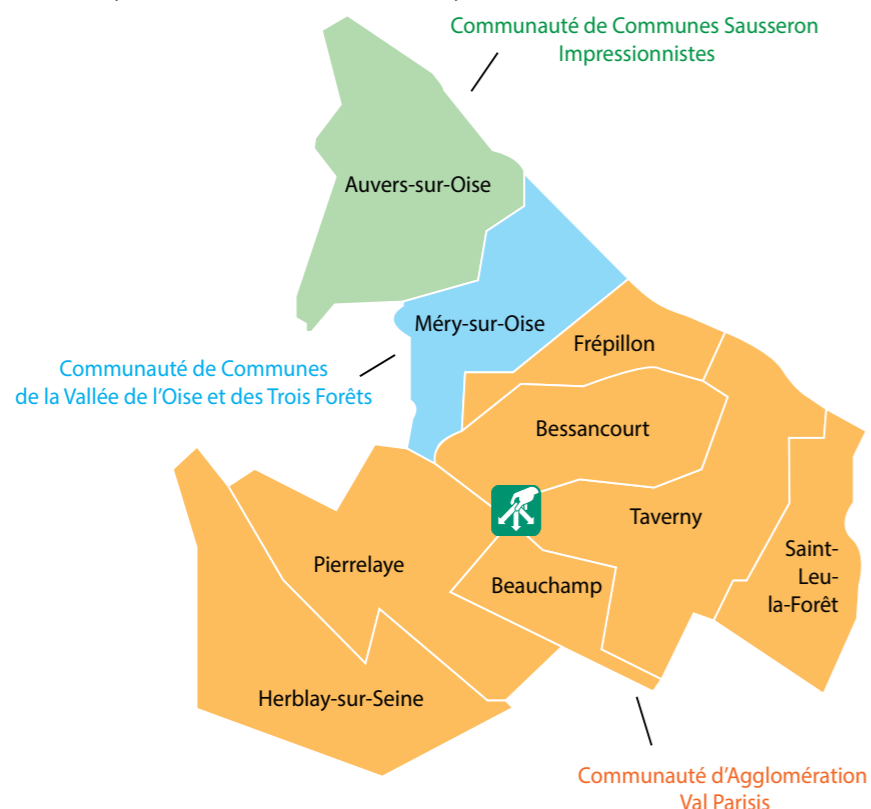
# 1 #

# PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Le Syndicat Tri-Action est le service public qui gère la collecte et le traitement des déchets de neuf communes réparties sur trois Communautés et qui représentent 123 115 habitants (INSEE 2024) :

- Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour la commune d'Auvers-sur-Oise.
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour la commune de Méry-sur-Oise.
- Communauté d'Agglomération ValParisis pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.



# LES MISSIONS



## COLLECTE ET TRAITEMENT

Cinq flux (déchets résiduels, emballages et papiers, verre, encombrants, déchets verts) sont collectés en porte à porte. 12 000 habitants (5300 logements) sont collectés via 355 bornes enterrées. Les déchets sont acheminés par camions bennes aux centres de traitements et de valorisation d'Argenteuil, de Saint-Ouen-l'Aumône et de Guichainville.



## GESTION DE LA DÉCHÈTERIE

La déchèterie fixe de Bessancourt – 85 130 entrées en 2023 – et les déchèteries mobiles déployées à Auvers-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise Saint-Leu-la-Forêt permettent d'évacuer notamment les déchets de travaux, végétaux, produits toxiques et encombrants.



## FOURNITURE DE CONTENANTS

Le Syndicat a installé de 110 997 conteneurs et 355 bornes enterrées sur son territoire. Il a assuré en 2023, 2 877 interventions de maintenance. 770 400 sacs papiers ont été livrés cette année aux services des villes qui se chargent ensuite de la distribution.



## COMMUNICATION

Quatre agents assurent les actions de communication de proximité : animations scolaires, interventions auprès du grand public lors d'événements locaux ou en en porte à porte.



## PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2010 le Syndicat mène une politique active de prévention des déchets. Il a obtenu une baisse significative de la quantité et de la toxicité des déchets ménagers à travers la mise en place d'actions concrètes : formation compostage, organisation de disco picnic et de repair café, création d'un local réemploi, etc.

# FONCTIONNEMENT

## Les délégués syndicaux

Le comité syndical de Tri-Action est composé de 36 délégués (18 titulaires et 18 suppléants). Le Président de Tri-Action est Jean-Charles Rambour, Maire-adjoint de la commune d'Herblay-sur-Seine.

### AUVERS-SUR-OISE Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes



**Jean-Pierre OBERTI**  
Conseiller, communaltaire, Maire-Adjoint



**Florent BEAULIEU**  
Délégué titulaire, Conseiller municipal délégué



**Juliette DUMEIGE KERBRAT**  
Déléguée suppléante, Conseillère municipale



**Pascal CANTIN**  
Délégué suppléant, Conseiller municipal

### BEAUCHAMP Communauté d'Agglomération Valparisis



**Régis BRASSEUR**  
Délégué titulaire, Conseiller municipal délégué



**Patrick PLANCHE**  
Délégué titulaire, Maire-Adjoint



**Antoine WALTER**  
Délégué suppléant, Conseiller municipal délégué



**Pascal SEIGNÉ**  
Délégué suppléant, 8<sup>ème</sup> Vice-Président de Val Parisis, Maire-Adjoint

### BESSANCOURT Communauté d'Agglomération Valparisis



**Estelle CABARET**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat, Maire-Adjointe



**Jean-Christophe POULET**  
Délégué titulaire, 6<sup>ème</sup> Vice-Président de Val Parisis, Maire



**Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT**  
Déléguée suppléante, Maire-Adjointe



**William MOSSE**  
Délégué suppléant, Maire-Adjoint

### FREPILLON Communauté d'Agglomération Valparisis



**Martine BERNARD**  
2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat, Maire-Adjointe



**Pascal DERCHE**  
Délégué titulaire, Conseiller municipal



**Patricia ZEISS**  
Déléguée suppléante, Maire



**Dominique COUDRAY**  
Délégué suppléant, Conseiller municipal

### HERBLAY-SUR-SEINE Communauté d'Agglomération Valparisis



**Jean-Charles RAMBOUR**  
Président du Syndicat, Conseiller communaltaire, Maire-Adjoint



**Philippe BARAT**  
Délégué titulaire, Conseiller communaltaire, Maire-Adjoint



**Nadine PORCHEZ**  
Déléguée suppléante, Conseillère communaltaire, Maire-Adjointe



**Isabelle PAILLASSA**  
Déléguée suppléante, Maire-Adjointe

### MÉRY-SUR-OISE Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



**Alexandre DOHY**  
1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat, Conseiller communaltaire, Maire-Adjoint



**Hubert MARCHAIS**  
Délégué titulaire, Maire-Adjoint



**Grégory CROZZOLO**  
Délégué suppléant, Conseiller municipal



**Jean-Marc PECQUEUX**  
Délégué suppléant, Conseiller municipal

### PIERRELAYE Communauté d'Agglomération Valparisis



**Isabelle CHOCHON-LAMBERT**  
Déléguée titulaire, Maire-Adjointe



**Claude CAUET**  
Secrétaire du Syndicat, Maire-Adjoint



**Dominique MORIN**  
Délégué suppléant, Maire-Adjoint



**Eric COUDERCHON**  
Délégué suppléant, Conseiller municipal

### SAINT-LEU-LA-FORÊT Communauté d'Agglomération Valparisis



**Monique BAQUIN**  
3<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat, Conseillère communaltaire, Conseillère municipale déléguée



**Jean-Michel DETAVERNIER**  
Délégué titulaire, Conseiller communaltaire, Maire-Adjoint



**Michèle CODRON**  
Déléguée suppléante, Maire-Adjointe



**Stéphane ROUSSAKOVSKY**  
Délégué suppléant, Conseiller municipal délégué

### TAVERNY Communauté d'Agglomération Valparisis



**Carole FAIDHERBE**  
Déléguée titulaire, Conseillère communaltaire, Maire-Adjointe



**Philippe ARES**  
Délégué titulaire, Conseiller municipal

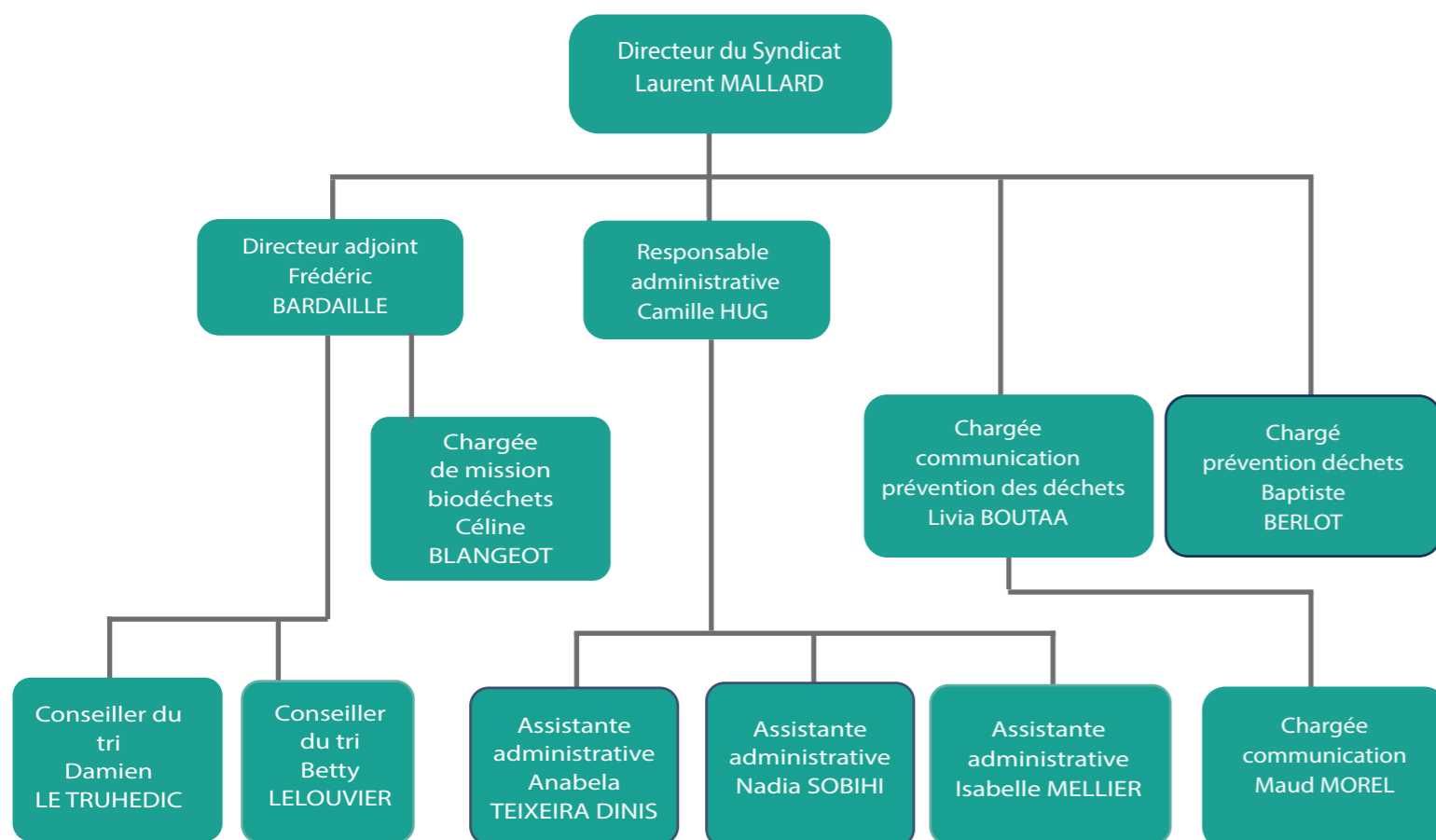


**Céline DA SILVA**  
Déléguée suppléante, Conseillère municipale



**Elie SANTI**  
Délégué suppléant, Conseiller municipal

# L'ÉQUIPE DU SYNDICAT EN 2023



Une équipe de 10 agents travaille à la mise en place des projets décidés par les conseillers syndicaux et à la gestion quotidienne du service.

Le Directeur a en charge le management du service. En contact régulier avec les élus, il est chargé d'appliquer les décisions politiques, et intervient en appui technique et administratif.

Le Directeur adjoint a en charge les relations avec les prestataires, la gestion de la déchèterie et de la redevance spéciale (déchets des professionnels). Il supervise également le travail des conseillers et animateurs du tri.

Les missions des conseillers et animateurs du tri sont très variées : animations scolaires et sensibilisation du grand public (porte à porte, stands d'information...), suivi de collecte, accueil des usagers et gestion des problèmes de collecte.

L'assistante administrative en charge de l'accueil réceptionne les appels téléphoniques des usagers, de la gestion des bacs et des badges.

La responsable administrative est en charge des ressources humaines et du suivi financier et administratif du Syndicat. L'assistante administrative assure de multiples missions administratives et comptables en complémentarité de la responsable administrative.

La chargée de prévention /communication s'occupe de mettre en oeuvre des actions de réduction des déchets (ex ; compostage, lutte anti- gapi, réemploi...) Elle est également en charge de la communication du Syndicat (journal, site internet...).

Jusqu'en septembre 2023, Tri-Action a formé un apprenti chargé de prévention des déchets.

En septembre 2023, Tri-Action a recruté une apprentie en charge de la communication.

# LES COMITÉS

Au cours de l'année 2023, le Comité Syndical s'est réuni à 7 reprises. Voici les points abordés lors de chaque réunion.

## COMITÉ DU 18 JANVIER

1. Autorisation pour le président de signer le marché de fourniture de sacs papiers pour la collecte des déchets végétaux.
2. Autorisation pour le Président de signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société SEPUR.
3. Autorisation pour le Président de signer l'avenant N°1 contrat type de reprise option filière verre barème F. Décision modificative n°3 exercice 2022 budget principal.
4. Exécution budget 2023 avant le vote du budget: engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement.
5. Adhésion au contrat groupe assurance statutaire du CIG
6. Autorisation pour le président de signer la convention relative au remboursement aux modalités de remboursement par les collectivités de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales.
7. Autorisation pour le Président de signer la convention avec le CIG relative à la confection des paies.
8. Revalorisation de la valeur des titres restaurant.

## COMITÉ DU 15 FÉVRIER

1. Autorisation donnée au Président à demander le versement anticipé des contributions budgétaires de la Communauté d'Agglomération ValParisis, de la Communauté de Communes du Sausseron Impressionnistes et, de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts pour la période de janvier à mars 2023 inclus.
2. Débat d'orientation budgétaire - exercice 2023 - budget principal
3. Débat d'orientation budgétaire - exercice 2023 - budget annexe
4. Modification du règlement du RIFSEEP
5. Modification du tableau des effectifs : ouverture de poste
6. Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
7. Mise en place de panneaux photovoltaïques

## COMITÉ DU 23 MARS

1. vote du budget primitif 2023 - budget principal
2. vote budget primitif 2023 - budget annexe
3. contribution budgétaire 2023
4. Autorisation donnée au Président de signer les contrats de prêt pour l'acquisition d'équipements de sobriété énergétique et de transition écologique.
5. Modification du prix au litre de la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2024
6. Mise en place d'un contrat de déploiement d'un service de collecte
7. Autorisation pour le président de formaliser avec les sociétés SGID un accord de partenariat pour la réalisation d'un démonstrateur de la solution Déchetterie 4.0 sur la déchèterie de Bessancourt

### COMITÉ DU 24 MAI

1. Modification de la commission consultative dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
2. Autorisation donnée au Président de signer le contrat d'apport 2023 avec la société Cheze
3. Approbation du compte de gestion 2022 budget principal
4. Adoption du compte administratif de l'exercice 2022 budget principal
5. Approbation du compte administratif de l'exercice 2022 budget annexe
6. Adoption du compte administratif de l'exercice 2022 budget annexe
7. Transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe au budget principal
8. Modification de la régie avances de fonctionnement

### COMITÉ DU 05 JUILLET

1. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets
2. Autorisation donnée au Président de signer un avenant de prolongation à la convention de coopération avec le syndicat AZUR
3. Autorisation donnée au Président de signer la nouvelle convention type collectivité avec Refashion
4. Avenant au règlement intérieur de la déchèterie.
5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
6. Règles et durées d'amortissement en M57
7. Autorisation donnée au Président de signer la convention relative à la mise à disposition d'un technicien informatique à temps partagé du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne

### COMITÉ DU 27 SEPTEMBRE

1. Enlèvement des ordures ménagères exonérations au titre de l'exercice 2024
2. Autorisation donnée au Président de signer la lettre de mission relative à l'intervention d'un agent du centre interdépartemental de gestion pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de Syndicat Tri-Action

### COMITÉ DU 29 NOVEMBRE

1. Filière à responsabilité élargie du producteur des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) - contrat avec les eco-organismes agréés.
2. Mise en place de la gestion des biodéchets
3. Modification du règlement intérieur de la déchèterie de Bessancourt
4. Autorisation donnée au Président de créer, modifier ou supprimer des régies
5. Remplacement des sacs en papier kraft dédiés à la collecte des déchets verts en porte à porte par des bioconteneurs ventilés
6. Approbation du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets
7. réponse à l'appel à projet collecte 2023
8. délégation donnée au Président concernant les contrats d'assurance et les accidents impliquant les véhicules de service
9. Dissolution du budgt annexe vente papiers et cartons
10. Pertes sur créances irrécouvrables - créances admises en non valeur et créances éteintes
11. Modification de la gestion du temps de travail des agents de droit public
12. Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - art L332-23 1° du code général de la fonction publique



# DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT



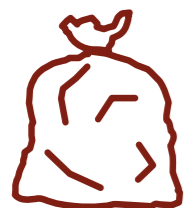
# LES COLLECTES

## 45 000 tonnes de déchets collectés en 2023

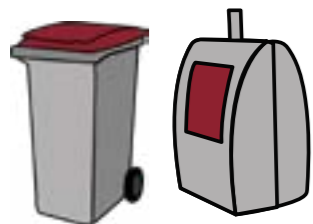
Tri-Action collecte 5 flux de déchets en porte à porte : déchets résiduels, emballages/papiers, verre, déchets végétaux et encombrants. Les collectes sont effectuées par le prestataire SEPUR en porte à porte et en apport volontaire (déchets résiduels, emballages et verre).

### Déchets résiduels

28 841 tonnes  
234 kg/hab  
(hors zones d'activités)



Ce sont des déchets non recyclables qui ne vont ni dans les conteneurs jaunes ni dans les verts. Ils sont essentiellement composés de restes de repas, épluchures, papiers ou emballages gras, souillés, sacs plastiques, balayures, lingettes...



Conteneurs à couvercle grenat ou bornes enterrées. Collecte 2 fois par semaine pour les collectifs denses et certains hyper-centres, 1 fois par semaine pour les pavillons et petits collectifs.



Valorisation énergétique au centre de traitement et de valorisation de notre prestataire AZUR à Argenteuil.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h
Beauchamp	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A et B) Lundi et jeudi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteurs A et B)
Frépillon	Mardi et vendredi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A, B et C) Lundi et jeudi à partir de 15h (secteur D : zone d'activités économiques).
Méry-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteurs A et B) et à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 15h du matin (secteur B : zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteur A) à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 17h (secteur B)
Taverny	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteur A) et de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 17h (secteur B)

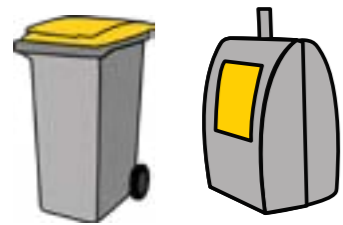
## Emballages et papiers

6218 tonnes  
50.5 kg/hab  
(zones d'activités incluses)



Cette collecte concerne :

- les cartons, cartonnettes et briques alimentaires
- les bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons
- emballages métalliques
- tous les papiers
- Tous les emballages concernés par l'extension des consignes de tri (sacs, sachets, suremballages, films, barquettes, tubes, pots, boîtes, polystyrène).



Conteneurs à couvercle jaune ou bornes enterrées.  
Collecte 1 fois par semaine



Valorisation matière  
Les emballages et les papiers sont triés dans le centre de tri de notre prestataire PAPREC, situé à Guichainville (27).  
Une fois que toutes les matières sont séparées, elles sont compactées en balles et sont acheminées vers des centres de recyclage qui leur donneront une nouvelle vie.

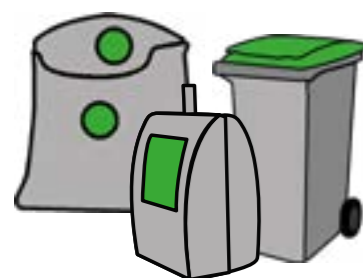


COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Mercredi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h (secteurs A et B) mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Mercredi à partir de 19h
Frépillon	Lundi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mercredi à partir de 6h (secteurs A et C) et à partir de 15h (secteur D : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 6h (secteur C)
Méry-sur-Oise	Mardi à partir de 6h (secteurs A et B) Mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Mercredi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 15h (secteur B: zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 19h (secteur B) Vendredi à partir de 19h (secteur A)
Taverny	Mercredi partir de 19h (secteur A et B) et de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).

## Bocaux et bouteilles en verre



2837 tonnes  
23 kg/hab



Cette collecte concerne les pots, bocaux et bouteilles en verre.

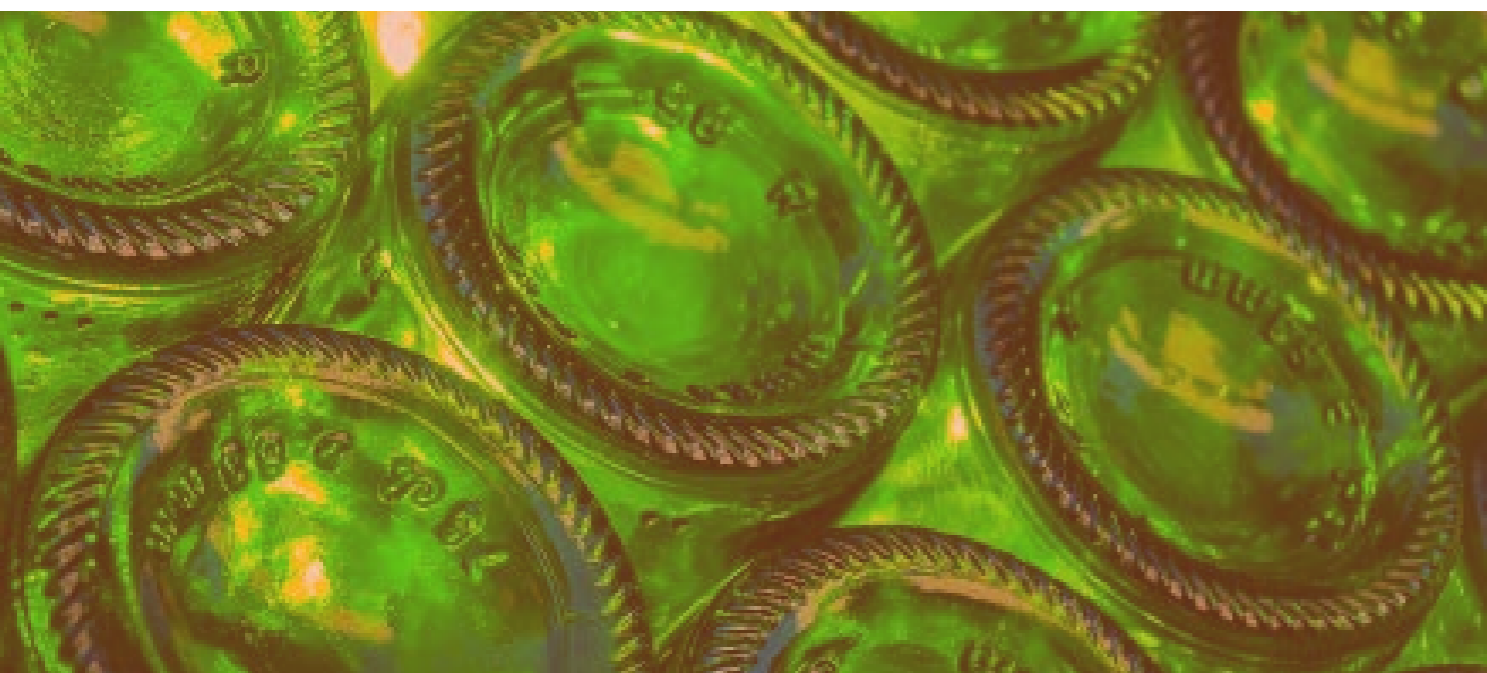
Conteneurs à couvercle vert, bornes enterrées, borne aérienne.  
Collecte 1 fois par mois par SEPUR.



Valorisation matière

Les pots et bocaux transitent au centre de tri de notre prestataire PAPREC/CYDEC, situé à Saint-Ouen-l'Aumône, puis sont transportés jusqu'à l'usine de recyclage de Saint-Higor d'Ymonville (76) ou de Rozet Saint Albin (02).

Le verre sera transformé en calcin (petit morceaux de verre) puis fondu à 1500 °C pour fabriquer de nouvelles bouteilles et des bocaux en verre.



COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte) 1 fois par mois
Auvers-sur-Oise	4 <sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Beauchamp	3 <sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Bessancourt	4 <sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Frépillon	3 <sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Herblay-sur-Seine	1 <sup>er</sup> mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Méry-sur-Oise	4 <sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Pierrelaye	2 <sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Saint-Leu-la-Forêt	3 <sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Taverny	2 <sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à partir de 7h

## Encombrants

1 322 tonnes  
10.7 kg/hab



Mobilier (matelas, chaises, planches en bois...) et articles domestiques (valise, jouets volumineux...) Collecte de 3 à 12 fois par mois pour les collectifs > à 50 logements  
Collecte sur RDV pour les particuliers et les collectifs < à 50 logements



100% en valorisation énergétique au centre d'AZUR à Argenteuil.

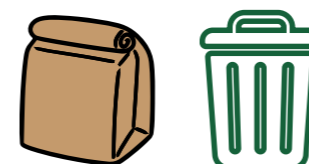
COMMUNES	FRÉQUENCE DE COLLECTE (uniquement pour les collectifs > à 50 logements)
Auvers-sur-Oise	6 collectes par an
Beauchamp	4 collectes par an
Bessancourt	4 collectes par an
Frépillon	3 collectes par an
Herblay-sur-Seine	10 collectes par an
Méry-sur-Oise	4 collectes par an
Pierrelaye	12 collectes par an
Saint-Leu-la-Forêt	6 collectes par an
Taverny	12 collectes par an

## Déchets végétaux

5 746 tonnes  
46.7 kg/hab



Les déchets végétaux correspondent aux tontes de pelouse, feuilles, fleurs fanées et petits branchages.



Les déchets verts sont collectés en sacs, en fagots ou dans des poubelles rondes sans roues (80 litres).  
Collecte 1 fois par semaine d'avril à mi-décembre par SEPUR.



Valorisation organique  
Les déchets végétaux sont déposés à la plateforme de compostage Paprec/ Cydec de Saint-Ouen-l'Aumône. Ces déchets organiques sont transformés en compost qui servira d'amendement aux sols agricoles locaux.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte d'avril à mi-décembre)
Auvers-sur-Oise	Lundi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h
Bessancourt	Mardi à partir de 15h
Frépillon	Mardi à partir de 15h
Herblay-sur-Seine	Mardi à partir de 6h
Méry-sur-Oise	Lundi à partir de 6h
Pierrelaye	Lundi à partir de 6h
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi à partir de 15h
Taverny	Lundi à partir de 15h



# MATÉRIEL DE PRÉ-COLLECTE

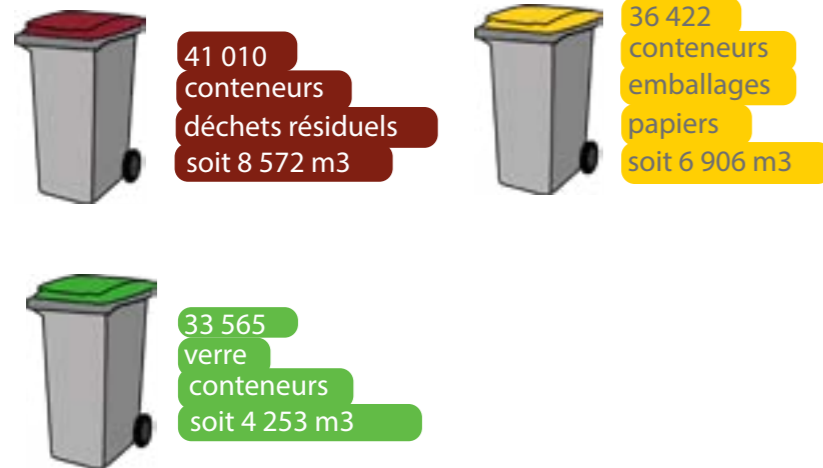
## COLLECTE EN PORTE À PORTE Conteneurs à roulettes

Le Syndicat a renouvelé son marché de maintenance et fourniture de conteneurs roulants le 1er mars 2022 sous la forme d'un groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE. Ce nouveau marché est basé pour la maintenance sur une tarification à l'acte. Les précédents marchés étaient rémunérés sur la base d'un forfait payé en fonction du volume de conteneurs à maintenir.

Le syndicat TRI-ACTION souhaite que le volume des bacs ne soit pas un facteur limitant à la collecte sélective, et que chaque administré puisse avoir la capacité de trier 100 % des emballages et papiers, correspondant aux objectifs ambitieux d'augmentation des performances de tri.

Au cours de l'année 2023, 2 877 interventions de maintenance ont été réalisées et se décomposent de la manière suivante :

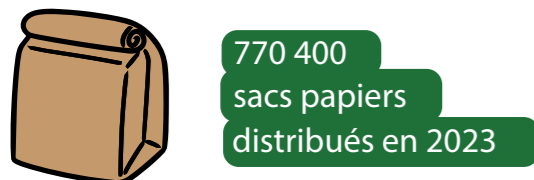
Type de maintenance	Nombre
Axe de couvercle	26
Axe de roue	41
Brûlé	62
Collerette	26
Couvercle	79
Cuve cassée	670
Echange	1572
Etiquette adresse	66
Roue	116
Tombé benne	11
Volé / disparu	208
<b>TOTAL</b>	<b>2877</b>



Depuis avril 2019, de nouvelles dotations de conteneurs papier ont été mises en place pour le lancement de la collecte des papiers en juin auprès des administrations et établissements scolaires.

## Sacs papiers

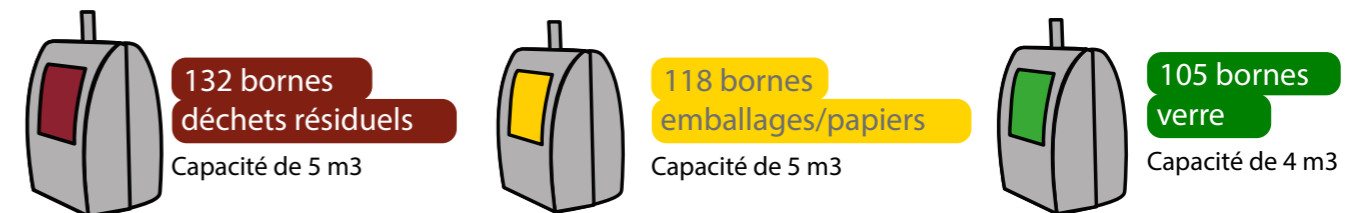
Tri-Action fournit des sacs en papier pour stocker les déchets végétaux. La distribution des sacs est assurée par les communes.



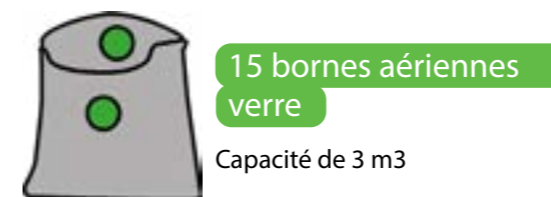
## COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE Bornes enterrées et aériennes

Le Syndicat poursuit sa politique de développement des bornes enterrées. La fourniture et la pose des bornes enterrées sont assurées par le prestataire ASTECH. La maintenance curative des bornes est assurée par le prestataire SULO. La maintenance préventive et le lavage des bornes sont assurés par le prestataire Anco-Mineris.

Au 31 décembre 2023, 370 bornes enterrées étaient installées.



Des bornes d'apport volontaires aériennes pour le verre complètent le dispositif de collecte du verre en porte à porte.



La déchèterie de Bessancourt permet aux habitants de Tri-Action d'évacuer des déchets encombrants ainsi que les déchets spécifiques qu'on ne peut pas déposer lors des collectes.

En 2023 la déchèterie a comptabilisé 85 130 entrées pour 10 441 tonnes de déchets hors DT et hors REP.

Elle est gérée par le prestataire SEPUR.

Les professionnels des communes de Tri-Action peuvent aussi y accéder mais avec des modalités différentes.

## Horaires d'ouverture et modalités d'accès

Déchèterie de Bessancourt, Zone Industrielle, Rue de Pierrelaye/D411, 95550 BESSANCOURT

HORAIRE D'ÉTÉ : du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 20h
Mercredi	8h - 20h
HORAIRE D'HIVER : du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 mars	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 18h
Mercredi	8h - 18h
Fermeture les 25 décembre et 1 <sup>er</sup> janvier	

Depuis mai 2017, un nouveau badge a été mis en place (1 badge par foyer). Il apporte de nouvelles fonctionnalités telles que le suivi sur internet de ces apports en déchèterie.

Pour l'obtenir, les habitants doivent fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la dernière taxe d'habitation.

## Déchets autorisés



# LA DÉCHÈTERIE DE BESSANCOURT

Particuliers - Dépôt gratuit		Particuliers - Dépôt payant	
Dépôt < 300kg par apport et par jour		Dépôt > 300kg par apport et par jour	
		€ TTC/tonne	
Gravats, inertes		Gravats, inertes	50 €
Bois		Bois	120 €
Métaux		Métaux	120 €
Divers incinérable		Divers incinérable	160 €
Divers non incinérable, plâtre		Divers non incinérable, plâtre	180 €
		Déchets non triés	180 €
Dépôt limité		Dépôts > 10 litres par an	
		€ TTC/litres	
Déchets ménagers toxiques (15L max/apport)			
Huile de vidange (10L max/apport)		Huile de vidange	0,30 €
Batterie (1 max/apport)			
Pneus sans jante (4 max/apport)			
Sans limite de poids et triés			
Cartons - Papiers - Végétaux - Verre			

## Le local réemploi

Depuis avril 2021, Tri-Action a noué de nouveaux partenariats avec 3 associations qui récupèrent livres, CD, jouets, petit mobilier... déposés par les usagers au local réemploi.

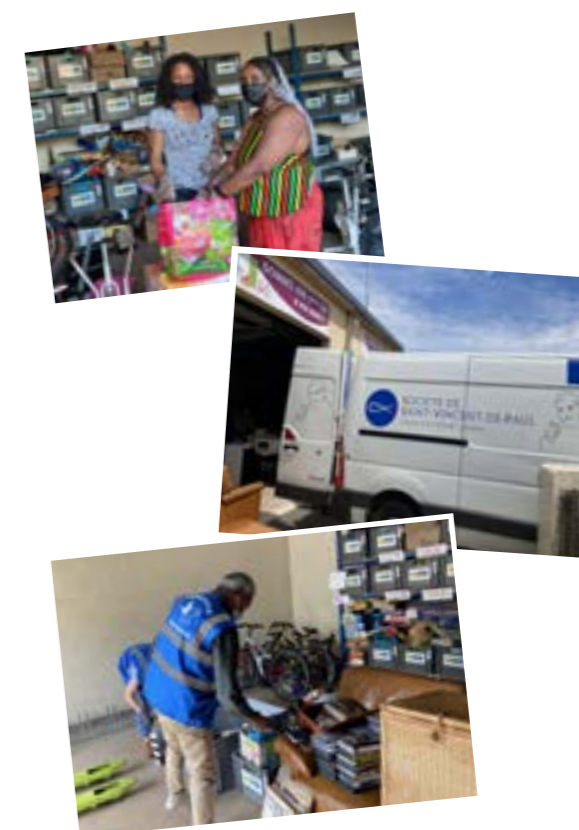
Awa Bâ est une association d'intérêt général, de solidarité avec la population du Sénégal (région de Tambacounda). La mission principale est de collecter des vêtements, des chaussures, des jouets, des livres, du matériel de puériculture, des fournitures scolaires, des produits de premiers secours, des produits d'hygiène, afin de les distribuer à ceux qui en ont besoin.

La Société Saint-Vincent-de-Paul est une association caritative qui agit dans les domaines de l'aide alimentaire, matérielle, accueil de jour et visites à domicile.

Le Secours Populaire Français, fédération du 95, est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique dont l'objectif est de pratiquer la solidarité en faveur des plus démunis, notamment les enfants et également d'agir contre toute forme d'exclusion.

Dans le cadre de ses missions générales, elle apporte une aide matérielle, via ses différentes structures, aux personnes défavorisées.

Ces nouveaux partenariats s'ajoutent à celui que nous avons avec Véloservices depuis 2015.



# LES DÉCHÈTERIES MOBILES

## Un service au plus près des habitants

En complément de la déchèterie fixe, Tri-Action propose des déchèteries mobiles, permettant aux particuliers d'évacuer leurs déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture.

Ce système de proximité est entièrement mobile et rapidement installé. Chaque type de déchets dispose d'un emplacement distinct et au cours de la journée des camions viennent fréquemment procéder à la collecte des déchets.

Le prestataire des déchèteries mobiles est le même que la déchèterie de Bessancourt : SEPUR.

En 2023, 8 déchèteries mobiles ont été organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise, d'Herblay-sur-Seine, de Méry-sur-Oise et de Saint-Leu-la-Forêt. Pour accéder à la déchèterie mobile, il faut être en possession de la carte de déchèterie.

Les conseillers du tri sont présents lors des déchèteries mobiles de Printemps et proposent un service de création de badge avec remise immédiate.



# LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

## Collecte et redevance spéciale

Les déchets assimilables aux déchets des ménages d'un certain nombre de commerçants, artisans et entreprises privées sont collectés en porte à porte en même temps que les particuliers.

Depuis 2016, les déchets résiduels des professionnels des zones d'activités sont collectés via un circuit spécifique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre le coût de fourniture, de maintenance, de collecte et de traitement des 720 premiers litres. Au-delà de 720 litres de conteneurs (tout confondu), les professionnels doivent payer la redevance spéciale ou bien établir un contrat d'élimination de leurs déchets par une entreprise agréée. Le montant annuel de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Le montant de la redevance spéciale s'élève à 331 214 euros en 2023.

## Accès à la déchèterie de Bessancourt

La déchèterie est accessible aux professionnels du territoire en possession d'un badge. Pour l'obtenir, il faut présenter une pièce d'identité, un extrait K-bis ou fiche de situation au répertoire SIRENE (de moins de 3 mois).

Professionnels - Dépôt payant			
Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/tonne	Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/tonne
Cartons triés	50 €	Bois	120 €
Papiers triés	50 €	Métaux	120 €
Verre trié	50 €	Divers incinérable	160 €
Gravats, inertes triés	50 €	Divers non incinérable, plâtre	180 €
Végétaux triés	80 €	Déchets non triés	180 €

# 3 #

## INDICATEURS TECHNIQUES

## LES COLLECTES

### Collecte des déchets résiduels

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux,...) appelés déchets assimilés.

Ces déchets se définissent comme étant des déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et des bureaux, les cendres, le textile sanitaire, les litières pour animaux domestiques, les débris de verre ou de vaisselle, les balayures et résidus divers non dangereux, déposés dans les récipients individuels ou collectifs placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions, aux heures de collecte

Ne sont pas compris dans la dénomination de déchets résiduels :

- Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers ;
- les déchets anatomiques ou infectieux provenant de l'exercice de professions libérales médicales, des laboratoires et des cabinets médicaux,
- les déchets qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement : piles, batteries, huiles usagées, déchets dangereux.

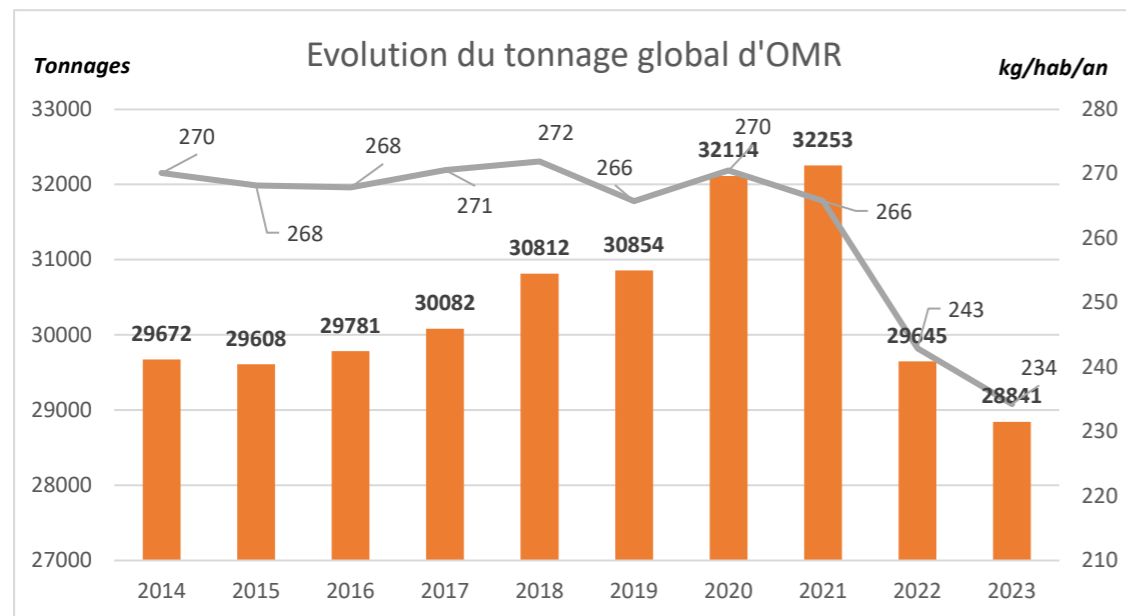
Les déchets assimilés sont soumis à une redevance spéciale pour leur enlèvement et leur traitement, dans des conditions définies par délibérations n°2002-68 du 18 décembre et n°2003-52 du 9 décembre 2003. La redevance spéciale est appliquée aux professionnels qui détiennent plus de 720 litres de bacs (tous bacs confondus : bacs résiduels, bacs déchets recyclables).

Les tonnages d'ordures ménagères ont fortement diminué en 2023. Cette baisse de près de 12 % depuis 2021 soit environ 3400 tonnes s'explique par la mise en place des ECT avec un transfert de 680 tonnes du bac jaune vers les ordures ménagères et une inflation élevée freinant la consommation des ménages. Rappelons que la marge de progression est importante puisque de récentes caractérisations effectuées sur 4 échantillons d'ordures ménagères montre que parmi les 37,8 % de putrescibles (soit 83,1 kg/hab/an) ; 31 % sont du gaspillage alimentaires (produits alimentaires non consommés, emballés ou non), soit 11,6% du total des OMR.

Les disparités observées à l'échelle du territoire sont essentiellement liées à l'importance de certaines zones d'activités. Les tonnages induits rapportés au nombre d'habitant contribuent à l'émergence de performances élevées, comme pour la commune de Pierrelaye pour laquelle cette part représente plus de 40kg/hab/an.

Sur 10 ans, on observe une stabilité relative de la production d'ordures ménagères et assimilés en kg/hab/an, l'augmentation de la population ayant un effet mécanique à la hausse des tonnages globaux pris en charge par le Syndicat.

Coût de collecte	€ TTC
PAP + marché	2 794 938 €
AV en €/T	224 555 €
Total : 105€/T	3 019 493 €



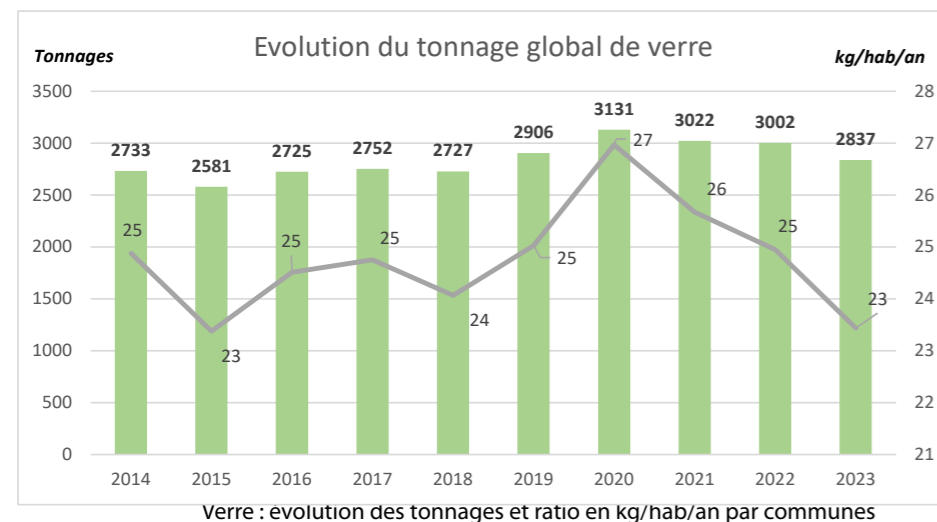
Déchets résiduels : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par commune (zones d'activités incluses)

## COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

La collecte du verre est organisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

Sur trois années consécutives, les performances de verre sont en baisses. Cette diminution est probablement due à l'affaissement de la consommation sous le poids de l'inflation.

Coût de collecte	€ TTC
PAP	401 810 €
AV	34 026 €
<b>Total</b>	<b>435 836 €</b>
<b>Total</b>	<b>154€/t</b>



Verre : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

Malgré ces bonnes performances et une collecte en porte à porte une fois par mois, nos OMR sont composés de 4,7 % de verre, 1400 tonnes par extrapolation sur un an soit environ 12 kg/hab/an. (la moyenne nationale de verre dans les OMR et de 11 kg/hab/an).

En France, plus de 2 millions de tonnes de verre sont collectées, ce qui représente un taux de recyclage en France est de 76,1%, soit plus de trois bouteilles sur 4 (chiffre ADEME 2016).

## COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

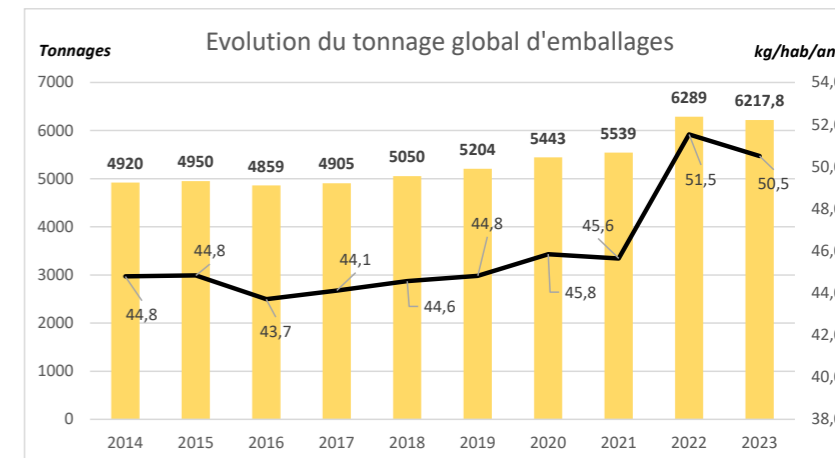
Dans le cadre du renouvellement du marché au 1er janvier 2022, le syndicat TRI-ACTION a mené une étude d'optimisation des collectes par un bureau d'études spécialisé, de sorte à identifier les sources d'optimisation du service. Les enjeux de la mise en place de l'extension des consignes de tri sont de réduire la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels à 1 fois / semaine auprès de l'habitat individuel et le petit collectif, représentant une réduction du nombre d'heures affecté au service de 5 256 heures, et ce sans changement des volumes de bacs.

Entre 2001 et 2003, le syndicat TRI-ACTION a mis en œuvre la collecte sélective des emballages et des papiers en mélange sur son territoire. Les performances sont correctes par rapport aux autres collectivités du Val d'Oise : 69,85 kg / hab. / an collectés en 2019 (base 116 112 hab. - y compris le verre), mais plafonnent.

En 2022, la mise en place du tri avec extension à de nouvelles résines plastiques a permis une simplification significative des consignes. Désormais tous les emballages se trient, slogan qui devient la référence nationale. Pour suivre l'augmentation attendue du volume des emballages contenus dans le bac jaune, le syndicat a entrepris une campagne massive d'ajustement de volume de ce bac. Le redimensionnement du parc de conteneurs, avec la dotation de bacs de 240 l., s'est traduit par la distribution de près de 7800 bacs.

Les tonnages ont progressé de plus de 679 tonnes par rapport à 2021, avec une baisse des refus de tri à 25,5%. Les performances de collecte d'emballages se situe à 50,5 kg/hab/an en 2023 soit environ 4,3 kg/hab/an de plus qu'en 2021 avant passage aux ECT. Les refus de tri sont de 26,18 % contre près de 30 % sur la période post COVID.

On note un léger recul des tonnages par rapport à 2022 qui est à rapprocher de la baisse des tonnages globaux de déchets collectés en porte à porte (- 2,79% pour les OMR).



Coût de collecte	€ TTC
PAP	1 794 171 €
AV	54 790 €
<b>Total</b>	<b>1 848 961 €</b>
<b>Total</b>	<b>297 €/t</b>



Les emballages plastiques composent un flux complexe qui se divise en plusieurs catégories, dont le flux développement issu de l'extension des consignes de tri.

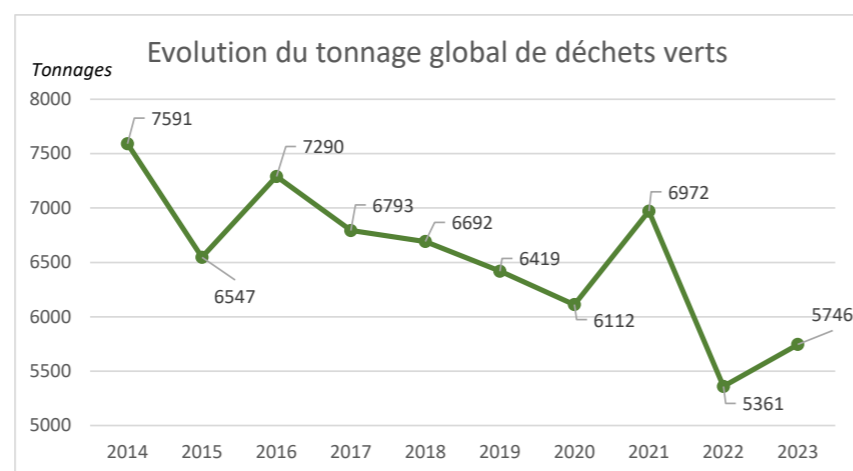
Le « Flux développement » de Citeo est un programme industriel, mis en place après concertation avec les acteurs, qui permet de créer de nouveaux flux de déchets d'emballages en plastique, peu ou mal recyclés, dans les centres qui assurent leur tri : emballages en PS, PET opaque, barquettes PET, etc. Rassembler, massifier puis retrier et enfin recycler ces emballages par résine va notamment favoriser le développement des filières en cours.

# COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE À PORTE

Les tonnages de déchets végétaux sont directement liés aux conditions météorologiques, c'est pourquoi ils sont extrêmement variables d'une année sur l'autre.

L'année 2023 a été modérément humide avec une production en hausse de 7% soit 386 tonnes de plus qu'en 2022.

Coût de collecte	€ TTC
Part fixe forfaitaire	771 877 €
Total	771 877 €
Total	134€/t



## Gestion des sacs papiers

Le marché a été renouvelé en 2023 sous la forme d'un groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE et attribué à la société TAPIERO.

Considérant l'augmentation importante des prix de fourniture des sacs, liée à la hausse de la matière première et des coûts de l'énergie, il sera conseillé de privilégier les sacs en simple feuille

Les dépenses ont été de 354 474 € TTC en 2023.

	Auvers-sur-Oise	Beauchamp	Bessancourt	Frépillon	Herblay/Seine	Méry sur Oise	Pierrelaye	Saint-Leu-la-Forêt	Taverny	Total
Stocks déclarés/commune 2022	24000	16000	20000	400	52000	10000	24000	30000	24000	200400
Nombre de sacs commandés en 2023	75000	65000	0	15000	150000	80000	20000	150000	150000	570000
Types de sacs	1 feuille	1 feuille	1 feuille	1 feuille	1 feuille	1 feuille	1 feuille	1 feuille	1 feuille	
Dotation annuelle (stock + commandes)	99000	81000	20000	15400	202000	90000	44000	180000	39000	770400
Coût	37 710 €	32 682 €	0 €	7 542 €	75 420 €	40 224 €	10 056 €	75 420 €	75 420 €	354 474 €

Déchets végétaux : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

## Mise en place de bacs pour la collecte des déchets verts en porte à porte

Le syndicat a fait le choix de bacs perforés et munis d'une grille dans le fond, ce qui permet la circulation d'air et la réduction du volume des déchets qui y sont placés dans le temps.

Les bacs permettent une utilisation plus pratique et ergonomique et améliorent ainsi les conditions de travail des ripeurs en réduisant les risques de troubles musculo-squelettiques.

Par ailleurs, les bacs sont un gain environnemental en remplaçant le jetable par du durable : ils préservent nos ressources avec une durée de vie supérieure à 10 ans, là où le sac papier est à usage unique et génère des déchets supplémentaires.

Enfin, l'avantage est économique : les sacs représentent une dépense conséquente chaque année, et demandent une gestion de stockage intermédiaire.

# GESTION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX : LE COMPOSTAGE À DOMICILE.

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par Le Syndicat Tri-Action par la mise en disposition de composteurs à coût aidé.

Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place pour fabriquer du compost. Cet éco-geste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 7244 foyers soit 26 % des maisons individuelles du territoire sont aujourd'hui équipés de ce système. Deux modèles sont disponibles :



Lors de l'achat d'un composteur, un bio-seau est donné facilitant ainsi le tri des biodéchets dans la cuisine.

## Prix d'achat des composteurs et participation financière

Composteurs et accessoires	Prix d'achat € TTC	Participation financière
Plastique 345 litres	39,48 €	16 €
Plastique 620 litres	65,38 €	25 €
Bois 300 litres	46,55 €	19 €
Bois 600 litres	60,32 €	25 €
Bois 800 litres	77,95 €	
Aérateur de compost	18,01 €	10 €
Lombricomposteur	100,63 €	60 €

Le tri à la source des biodéchets répond au droit européen et à la loi AGEC des 2020. L'objectif de cette loi est d'améliorer le bilan carbone en réduisant le stockage et la combustion des déchets verts. Aucune solution ne sera imposée et les habitants ne seront pas contrôlés.

À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Pourtant, les trier présente de nombreux bénéfices.

- Réduire la combustion des déchets et donc le bilan carbone.
- Produire du biogaz pour un usage local ou en réseau.
- Fournir de l'engrais organique.

Les solutions envisagées varient en fonction du type d'habitat :

- En pavillonnaire : une gestion individuelle de proximité à la parcelle, sur votre propre terrain. Vous pouvez commander un composteur via un formulaire dédié sur notre site internet [www.syndicat-tri-action.fr/compostage](http://www.syndicat-tri-action.fr/compostage)
- En habitat collectif : le compostage partagé ou les points d'apport volontaires.
- En zone urbaine dense : des points d'apports volontaires dans la limite des contraintes d'urbanisme.
- Pour les gros producteurs une collecte en porte à porte.
- 316 composteurs ont été mis à disposition en 2023

	Commandes composteurs 2023					
	Plastique 345 L	Plastique 620 L	Bois 300 L	Bois 600L	Brass compost	Lombricomposteur
Auvers-sur-Oise	3	0	13	15	17	0
Beauchamp	7	1	11	7	14	0
Bessancourt	3	3	13	8	18	0
Frépillon	0	0	6	4	6	0
Herblay-sur-Seine	11	1	39	28	55	1
Méry-sur-Oise	5	2	12	9	15	1
Pierrelaye	3	3	3	3	8	0
Saint-Leu-la-Forêt	11	1	25	13	45	0
Taverny	11	1	20	21	48	1
TOTAL	54	12	142	108	126	3

## Collecte des textiles

Deux collecteurs sont présents sur le territoire : le relais et tisseco présents sur 42 points d'apport soit 1 point pour 2800 habitant.

Le tonnage collecté en conteneur est de 258,3 tonnes en 2023 sur l'ensemble du territoire, soit 2,12 kg par habitant, ratio en légère hausse par rapport à l'année dernière.

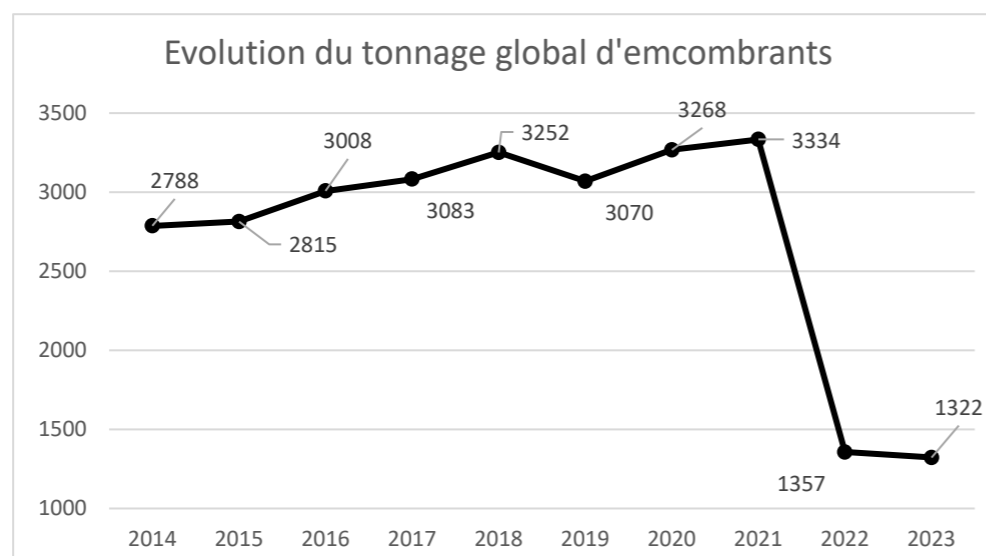
600 000 Tonnes de TLC sont mis sur le marché en France à destination des ménages, soit près de 10 kilos par an et par habitant. L'éco-organisme Eco-TLC, seul éco-organisme agréé, a reçu comme objectif national d'atteindre un taux de collecte correspondant à 50% du gisement mis sur le marché (ce qui équivaut à 4,6 kg/hab/an) est d'assurer un maillage du territoire de 1 PAV pour 1500 habitants.

	Nombre de points	Tonnages
Auvers-sur-Oise	2	12.1
Beauchamp	4	19
Bessancourt*	7	16.2
Frépillon	0	.
Herblay-sur-Seine	6	32
Méry-sur-Oise	6	26.7
Pierrelaye	5	18.7
Saint-Leu-la-Forêt	7	55.3
Taverny	6	48.3
	<b>42</b>	<b>258.3</b>

# COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, la collecte des encombrants évolue pour s'adapter aux besoins des usagers. Pour la première fois en 2022, cette collecte s'est faite sur rendez-vous pour le secteur pavillonnaire et les collectifs de moins de 50 logements. Pour les collectifs de plus de 50 logements le ramassage reste systématique et cadencé selon planning.

Cette nouvelle organisation visant à encourager le don, la réparation, le réemploi et limiter l'impact carbone en évitant aux camions-bennes de couvrir l'intégralité du territoire pour une collecte qui correspond à des besoins ponctuels a permis de réduire les tonnages de 66 % par rapport à 2021. L'objectif initial visé étant de réduire les tonnages de 50 %.



Coût de collecte	€ TTC
Part fixe forfaitaire	219 973 €
<b>Total</b>	<b>166 €/t</b>

	Rendez-vous encombrants			Part RDV/somme	Part de la population
	Pavillonnaire	Collectif	RDV total		
Auvers-sur-Oise	486	6	492	7%	6%
Beauchamp	410	60	470	7%	7%
Bessancourt	332	24	356	5%	7%
Frépillon	192	6	198	3%	3%
Herblay-sur-Seine	1545	390	1935	27%	26%
Méry-sur-Oise	482	44	526	7%	8%
Pierrelaye	468	120	588	8%	8%
Saint-Leu-la-Forêt	956	90	1046	15%	13%
Taverny	1074	528	1602	22%	22%
<b>TOTAL</b>	<b>5945</b>	<b>1268</b>	<b>7213</b>		

Encombrants : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

7213 rendez-vous ont été honoré en 2023 dont 82% pour le pavillonnaire et 18% pour le collectif, soit au total 241 rendez-vous (+ 3%) de plus qu'en 2022 à tonnage quasi équivalent. La comparaison du nombre de rendez-vous attribué par commune à la part de la population qu'elle représente montre que le service est rendu de façon équitable sur l'ensemble du territoire.

# Apports des services techniques

L'attribution de nos derniers marchés de traitement implique de revoir l'organisation de la gestion de ces flux, le site de CYDEC ne nous permettant plus d'y déposer l'intégralité de nos déchets.

Considérant les demandes nombreuses des services techniques pour favoriser le tri de vos déchets et optimiser les déplacements, 2 quais de la déchèterie ont été adaptés afin de permettre aux véhicules type poly-benne (PTAC 3,5 tonnes) de basculer directement leur contenu sans intervention manuelle.

De concert avec les communes, nous avons défini l'organisation suivante :

	Divers non incinérable	Divers incinérable	Gravats	Végétaux
Auvers-sur-Oise	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Beauchamp	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Bessancourt	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Frépillon	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Herblay-sur-Seine	PETIT DIDIER	AZUR	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Méry-sur-Oise	PICHETA	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Pierrelaye	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Saint-Leu-la-Forêt	PETIT DIDIER	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Taverny	PICHETA	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC

	Tonnages	Coût €
Déchets incinérables	76,12	10 172 €
Déchets non incinérables	316,33	62 003 €
Gravats	38,46	1 194 €
Végétaux	659,04	41 109 €
<b>Total</b>	<b>1089,95</b>	<b>114 478</b>

# DÉCHÈTERIE DE BESSANCOURT

Un nouveau marché a été attribué en décembre 2021 à la société SEPUR. Ce marché concerne la gestion de la déchèterie de Bessancourt et de déchèteries mobiles et le traitement – valorisation des déchets issus de ces déchèteries, il est divisé en 5 lots :

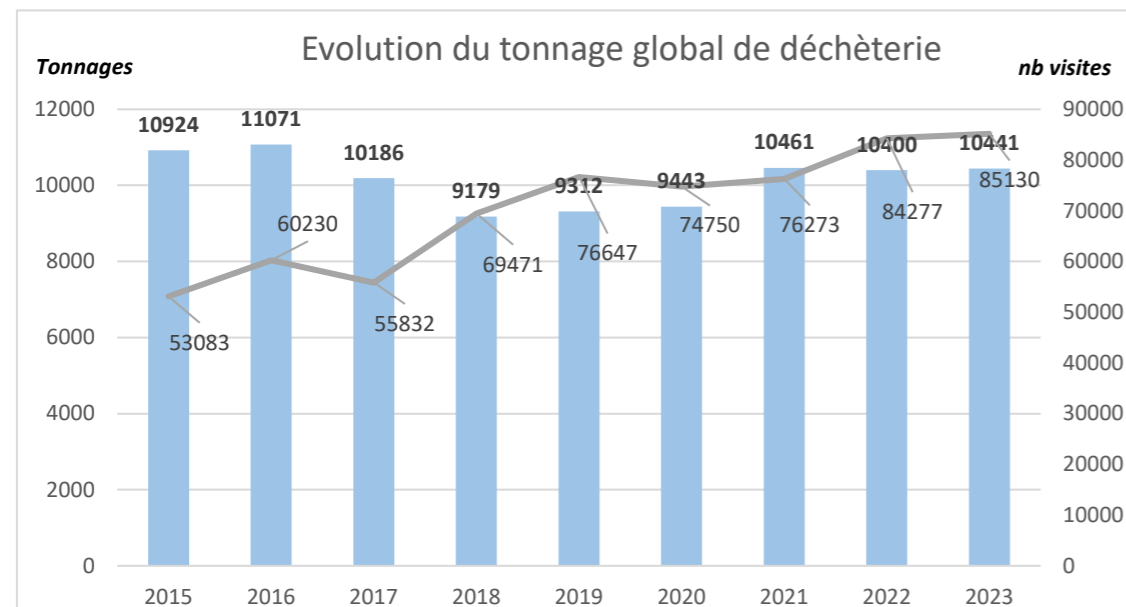
- Lot n°1 : Gestion de la déchèterie de Bessancourt et des déchèteries mobiles ;
- Lot n° 2 : Le traitement - valorisation des gravats ;
- Lot n° 3 : Le traitement - valorisation des ferrailles, le transport et la valorisation des batteries ;
- Lot n° 4 : Le traitement - valorisation des cartons collectés en déchèteries ;
- Lot n° 5 : Le transport et le traitement-valorisation des déchets dangereux, hors ECO-DDS ;

Les prestations relatives à la gestion de la déchèterie de Bessancourt sont :

- L'accueil des usagers, la gestion de la déchèterie de Bessancourt et des déchèteries mobiles ;
- La mise à disposition de contenants : location- maintenance sur la déchèterie de Bessancourt et les déchèteries mobiles ;
- Le transport des bennes entre les différentes déchèteries et les exutoires désignés par la collectivité ou proposés par le titulaire du marché ;
- Le traitement-valorisation du bois, du plâtre, des pneumatiques hors filière Alliapur, du tout-venant non incinérable et des huiles de vidange ;
- La gestion administrative.

Afin d'optimiser le transport, il était imposé une variante pour l'utilisation d'un engin permettant de tasser les matériaux à l'intérieur des bennes, de sorte de limiter l'impact environnemental des transports, d'améliorer la disponibilité des bennes sur site, de limiter le chinage en dehors des heures d'ouverture et de maîtriser le coût de la prestation. Cette variante de compacteur pour benne ouverte a été retenue.

Pour limiter le transport l'utilisation de bennes de grandes capacités a été encouragée. La société SEPUR a répondu avec des bennes de 40 m<sup>3</sup> (contre 25 m<sup>3</sup> avec la société Val Horizon sur l'ancien marché).



	Unité	Tonnages 2023
Traitement tout venant enfouissable	par tonne	1038
Traitement valorisation plâtre	par tonne	1877
Traitement gravats	par tonne	2463
Traitement valorisation bois	par tonne	1292
Traitement déchets verts	par tonne	1880
Traitement incinérables	par tonne	1275
Pompage, transport et traitement huile de vidange	par tonne	12
Transport et traitement des pneumatiques - hors Aliapur	par tonne	4
Déchets ménagers spéciaux	par tonne	5
Carton	par tonne	180
Feraille	par tonne	415
		10 441

Pour 2023, il est observé une stabilité des tonnages ainsi que des fréquentations d'environ (+ 800 entrées supplémentaires). Suite au passage à la collecte des encombrants sur rendez-vous en 2022, il a été constaté un report des usagers vers la déchèterie notamment pour les DEA et les DEEE. Cette tendance se confirme en 2023.



DEA = 1 140,93 T



DDS = 100,194 T



DEEE = 413 T



Jouets = 11,82 T depuis juin 2023



Articles de sport et de loisirs = 3,44 T



Articles de jardin non thermiques = 33.3 T depuis juin 2023 T



Articles de bricolages et de jardins thermiques = 1,74 T



Refashion textiles = 90 T



## Le coût d'exploitation

Le coût de fonctionnement de la déchetterie de Bessancourt est pour l'année 2023 de 1 587 602.43 € TTC soit 12.89 €/hab.

	Dépenses 2023
Fonctionnement (Haut de quai/bas de quai=)	1 587 602.43 €
Déchèterie mobile	17 358.07 €
Entrées déchèterie	116 539.64 €
Gardiennage	8 496.00 €
Recettes badges	6 657.97 €
Recettes traitement-Valorisation	68 807.79 €
Aide éco-organisme (hors CITEO)	135 695.47 €
Remboursement prêt (capital/intérêt)	62 324.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 351 080.50 €</b>

L'arrivée de la REP PCMB va permettre une gestion du plâtre, des menuiseries, des laines de verre et de roche en opérationnelle (la collecte et le traitement sont pris en charge directement par l'Eco-organisme) donc un gain direct pour la collectivité et un soutien financier pour les gravats, le bois, et une partie des non incinérables.

## DÉCHÈTERIES MOBILES

Ce service de proximité permet aux particuliers d'évacuer les déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture. Le principe est d'amener la déchèterie au cœur de la ville.

Elles furent organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise (1er avril et 7 octobre), d'Herblay-sur-Seine (25 mars et 21 octobre), de Méry-sur-Oise (3 juin et 9 septembre), de Saint-Leu-la-Forêt (13 mai et 18 novembre). Un emplacement est réservé pour la journée.

Le coût des déchèteries mobiles s'élève à 17 358.07 euros.

## TRAITEMENT DES DÉCHETS

### Déchets collectés

Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets résiduels	Unité de Valorisation Energétique à Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)
Emballages / papiers	Centres de tri – PAPREC à Guichainville (27)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Papiers graphiques issus de la collecte sélective (journaux/revues/magazines) PAPREC (APS-Perlen-Suisse)</li> <li>- Acier et petits aciers issus de la collecte sélective -SUEZ-Hierros Servando ( Espagne)</li> <li>- Aluminium et petits aluminium issus de la collecte sélective -SUEZ-Centre de transformation en Belgique</li> <li>- Petits alu -SUEZ-Allunova (Allemagne)</li> <li>PCNC - Papiers et cartons issu de la collecte - PAPREC - SAICA (Nogent-sur-Seine)</li> <li>- PCC - Papiers et cartons pour liquides alimentaires issus de la collecte sélective - PAPREC- Essity (Hondouville 27/ Lucart/ 88 Laval)</li> <li>- Emballages plastiques en PET clair issus de la collecte sélective - France plastique Recyclage (Limay 78)</li> <li>- Emballages plastiques: PET foncé et opaque, PS, barquettes, issus de la collecte sélective- CITEO</li> <li>- Emballages plastiques: bouteilles PEHD, PP et pots et barquettes - mix PE/PP- SUEZ- (PEBO en Italie ou SUMINCO en Espagne)</li> <li>- Les films PEBD issus de la collecte sélective - Sirplats (Portugal)</li> </ul>
Verre	VERALIA Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Déchets verts	Unité de compostage CYDEC à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage et commercialisation du compost
Encombrants	Unité de Valorisation Energétique à Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)

## Déchets apportés à la déchèterie

Entreprise chargée de l'exploitation de la déchèterie:

Entreprise SEPUR  
ZA du Pont Cailloux  
Route des Nourrices  
78850 THIVERNAL-GRIGNON

Marché de prestations de service public de 4 ans renouvelable deux fois un an ayant démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

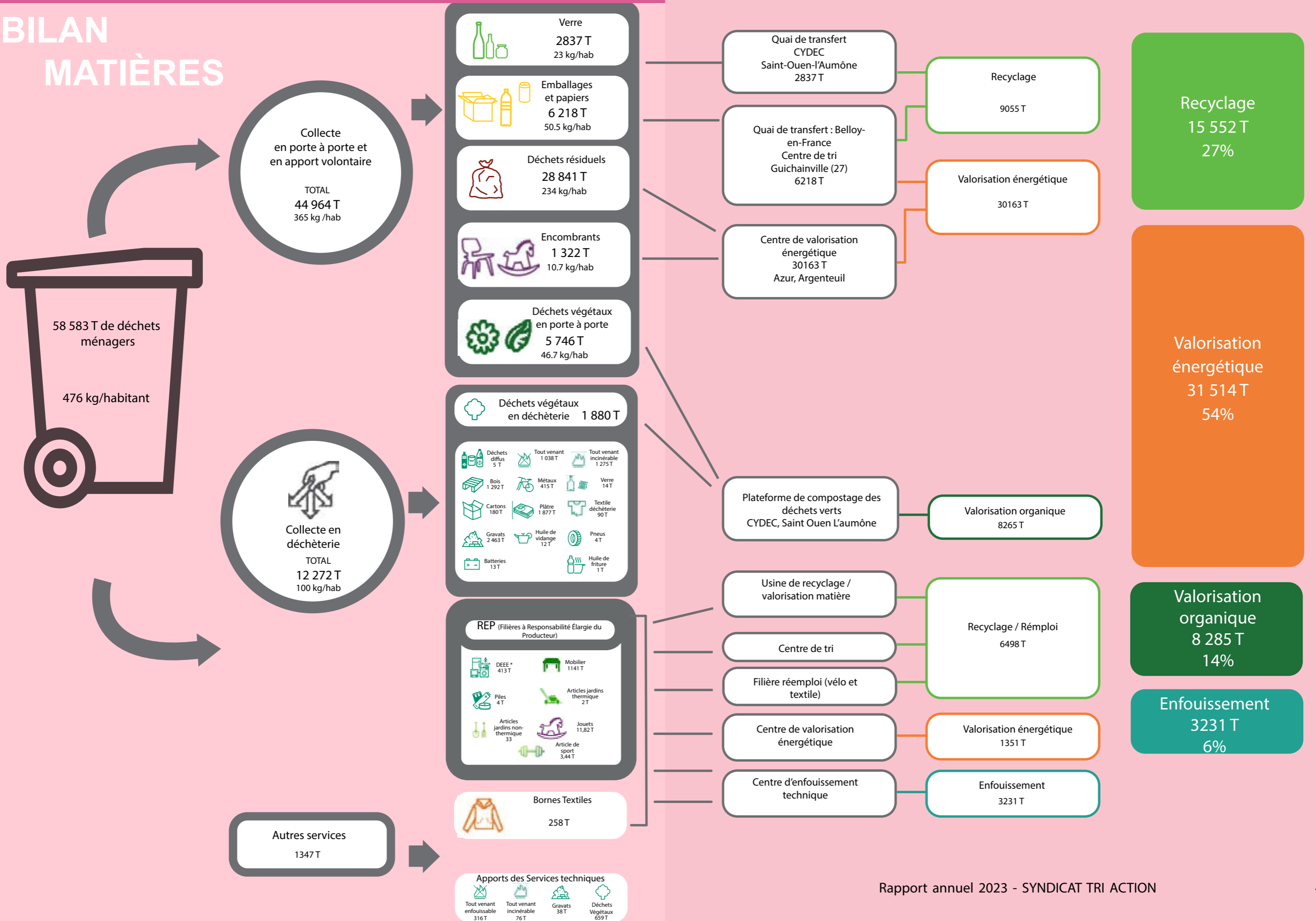
La prestation comprend l'exploitation de la déchèterie fixe de Bessancourt et des déchèteries mobiles.

Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets verts	Plate-forme de compostage CYDEC à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage
Tout venant non incinérable	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Plâtre	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Tout venant incinérable	Usine d'incinération d'Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie
Bois	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Gravats	TERSEN-PICHETA à Pierrelaye (95)	Enfouissement
Ferraille	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Mobilier	PAPREC à Belloy-en-France (95)	Recyclage, valorisation énergétique et élimination
Déchets équipement électriques et électroniques (D3E)	GEM hors froid : Revival - Envie 2E à Gennevilliers (92) GEM froid : Envie 2 E Nord – Coolrec à Lesquin (59) Ecrans : E3D Environnement à Soignolles en Brie (77) Ecrans plats : GALLOO à Vernouillet (28) PAM : REMONDIS à Saint Thibault (10)	Recyclage
Cartons d'emballage	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Papiers	TRIVALO (27)	Recyclage
Verre	Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Textiles	Le Relais Chanteloup les Vignes (78)	Recyclage ou incinération



Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets Diffus spécifiques	Acides + Bases : TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - SARP à Limay (78)	Incinération Traitements spécifiques
	Eco-DDS : CHIMIREC (Dugny 93)	
	Hors Eco-DDS : RECYCLIS (le Blanc-Mesnil 93)	
	Aérosols : DEM à Chauny (02)	
	Solides, Pâteux et DDS vides : CHIMIREC à Javène (35) – RECYFUEL à Engis (Belgique) – SCORI HERSIN à Hersin (62) – TRIADIS Services à Rouen (76)	
	Combustibles + Phytosanitaires : SARP à Limay (78) - TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - TRIADIS Services à Rouen (76)	
	DDS Liquides : SARP à Limay (78) – DEM à Chauny (02) – EQUIOM à Lumbres (50) – Athalys Sotteville à Rouen (76) – Eco logistique Réemploi à Courtenay (45)	
Huiles de vidange	SEVIA à Gennevilliers (92)	Recyclage
Lampes	INDAVER DOEL (Belgique)	Recyclage
Piles	CHIMIREC à Dugny (93)	Traitement pour dépollution
Batteries	SOREVO à Bessancourt (95)	Récupération des métaux et élimination
Huiles alimentaires	DIELIX à Limay (78)	Valorisation matière
Pneus	DELTA GOM à Cuts (60)	Valorisation matière

# BILAN MATIÈRES



# 4#

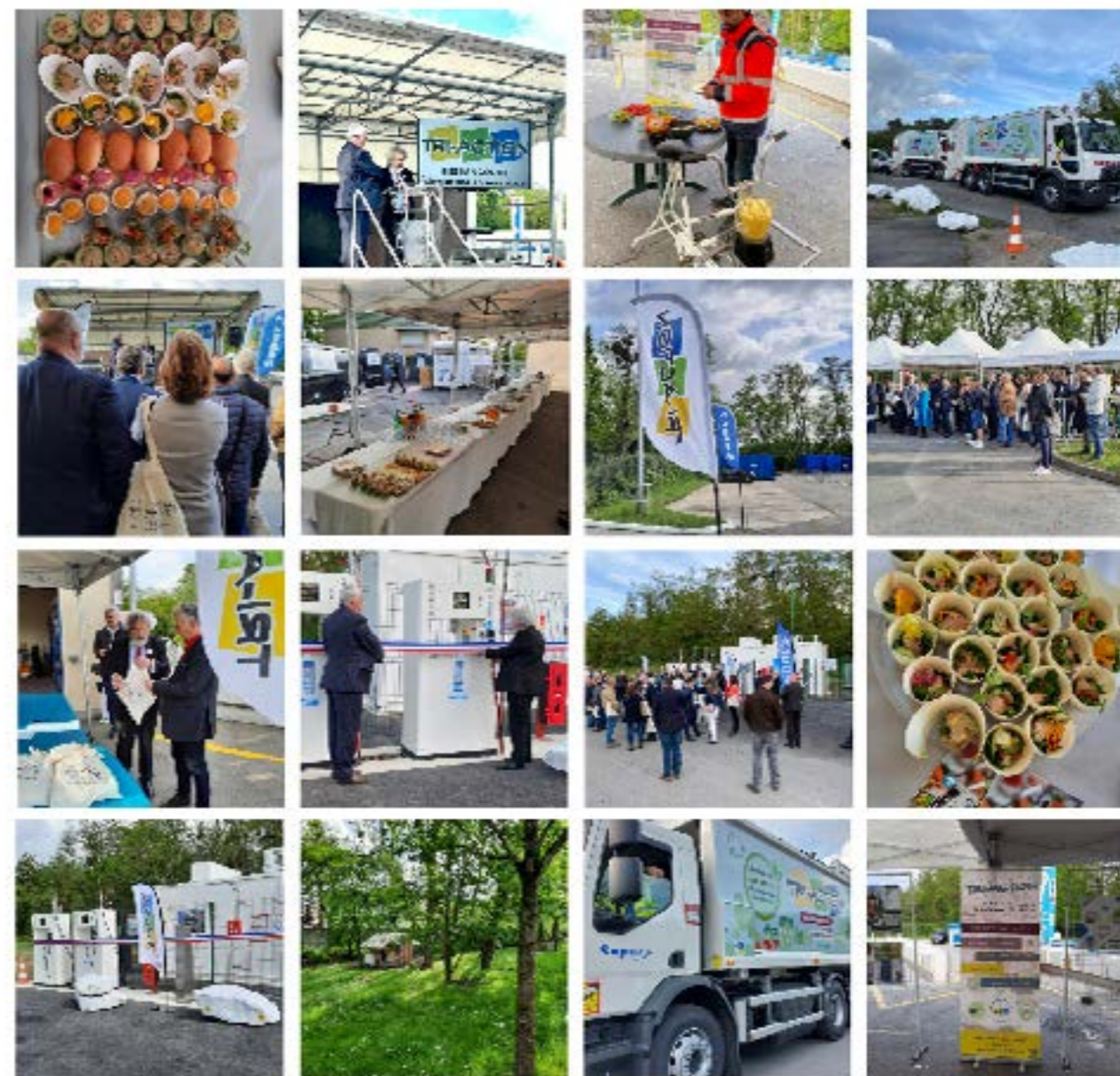
## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

### INAUGURATION DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DU SYNDICAT

Le syndicat a renouvelé sa flotte de camions de collecte avec des véhicules roulant au bio-GNV. La première station de recharge de bioGNV du département a par ailleurs été installée à la déchèterie de Bessancourt. Cet investissement coïncide avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la déchèterie de Bessancourt, pour couvrir les besoins en électricité du syndicat et ainsi réduire les coûts de fonctionnement pour les usagers.

L'ensemble de ces nouveaux équipements a été présenté et inauguré le mercredi 10 mai 2023. Les représentants de la région, du départements, des intercommunalités et des communes du territoire ont été conviés. Le syndicat a profité de cet événement pour donner de la visibilité au lancement des nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Plusieurs éco-organismes y ont été représentés dont Ecomaison, Ecologic et Eco system.



# VIDÉO DU SYNDICAT ET VISITE VIRTUELLE DU CENTRE DE TRI

Une double collaboration avec l'agence Imagency a permis de créer :

- une vidéo de présentation de l'ensemble des activités du syndicat, de la collecte en passant par la gestion de la déchèterie. L'occasion de rencontrer les agents et de découvrir les spécificités de la structure.

- Une visite virtuelle à 360° du centre de tri de Guichainville où sont envoyés les emballages du territoire. Cette visite virtuelle est consultable en ligne, et en réalité augmentée via des casques de réalité virtuelle. Le syndicat en a acquis trois pour relayer cette production auprès de son public.



# UNE CAMPAGNE NUMÉRIQUE SUR LES CONSIGNES DE TRI

**De janvier à avril 2023, une campagne numérique a mis l'accent sur les nouvelles consignes de tri !**

Afin de renforcer les gestes de tri et de diminuer les tonnages d'ordures ménagères, Tri-Action a lancé une campagne de communication sur les consignes de tri.

Elle a été diffusée via plusieurs canaux, (site internet, newsletter, réseaux sociaux).

Pourquoi trier, vrai/faux, erreurs de tri, cheminement de la collecte...elle a permis rappeler les consignes de tri sans redite en mettant l'accent sur la pédagogie et sans culpabilité !



# LES ATELIERS ET FORMATIONS AU TRI ET PRÉVENTION

En 2023, en sus des actions détaillées ci-dessous, les conseillers du tri sont intervenus pour créer les badges de déchèterie et sensibiliser les habitants, lors de 8 déchèteries mobiles. Les habitants peuvent ainsi poser toutes leurs questions sur le tri et réduction des déchets.

Ateliers et formations tri/prévention				
Actions	Public	Lieux	Nb	Dates
Campagne de pesée dans les restaurants scolaires	demi-pensionnaires	Méry-sur-Oise	500	1er avril
Fête du printemps	grand public	Beauchamp	200	15 avril
Nettoyage de printemps + biodéchets sensibilisation au tri + filière REP	lycéens	Lycée Montesquieu Herblay-sur-Seine	50	19 avril
Sensibilisation au tri et balade propreté	enfants et animateurs	Saint-Leu-la-Forêt	20	31 mai
Sensibilisation au tri et éco-gestes	familles	Pierrelaye	100	3 juin
Fête de la nature	grand public	Taverny	50	17 juin
Village durable	grand public	Herblay-sur-Seine	200	24 juin
Kermesse (prêt de matériel)	familles	Ecole Jaurès Herblay-sur-Seine	100	30 juin
La fête du jeu	familles	Bessancourt	30	1er juillet
La matinée des familles (prêt de matériel)	familles	Beauchamp	30	2 septembre
Festival Ville et Campagne	grand public	Saint-Leu-la-Forêt	200	16 septembre
Méry Planète	grand public	Méry-sur-Oise	200	16 septembre
La fête des sciences	familles	Bessancourt	30	7 octobre
Réunion des éco-délégués	Collégiens	Collège Autissier Herblay-sur-Seine	20	11 octobre
Halloween (prêt de matériel)	ASLH	Méry-sur-Oise	100	30 octobre
Troc aux plantes	grand public	Pierrelaye	50	18 novembre
Sensibilisation au compostage	adolescents	Taverny	50	21 novembre
Les 3R - Repair Café, réparation de vélo, distribution de compost, Gratifieria	grand public	Syndicat Tri-Action	200	25 novembre
Formation éco-délégués	lycéens	Taverny lycée Prévert	20	1er décembre
Atelier Upcycling	enfants et enseignants	Ecole Vieille Fontaine Frépillon	30	1er décembre

# LES 3 R DE TRI-ACTION

Tri-Action organisait la 8<sup>ème</sup> édition des 3R (réduire, réparer, réutiliser, ensemble) à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), samedi 25 novembre.

Près de 200 habitants du territoire de Tri-Action se sont rendus à la déchèterie de Bessancourt, et ont pu contribuer à réduire leurs déchets grâce à différents éco-geste.

Cette journée a été une réussite grâce notamment à la mobilisation des agents de Tri-Action et de la déchèterie (SEPUR), des bénévoles de l'association Fourmis herblaysiennes et de Vélos services.

## Distribution de sacs de compost et de broyat

Tout au long de la journée, **du compost** provenant de la plateforme de compostage de Paprec **a été distribué aux habitants**. L'automne est en effet la meilleure saison pour enrichir le sol avec du compost.



Les habitants ont pu faire **broyer leurs branches et les valoriser en paillis**. Le broyat récupéré permet de pailler les plantations : il les protège du froid, des herbes indésirables et nourrit le sol.

## Une 2ème vie pour les appareils électroménagers et pour les vélos

Les bénévoles de l'association les Fourmis herblaysiennes ont aidé à **réparer les petits appareils électroménagers** et à reprendre vêtements et linge de maison amenés par les visiteurs.

Lorsque la réparation n'a pas pu être effectuée, des conseils ont été prodigués.

L'équipe de notre partenaire de l'économie sociale et solidaire Vélo Services proposait la **vente de vélos d'occasion remis à neuf et la réparation de vélo**.



## La gratifieria de vêtements



La gratifieria a été reconduite. Il s'agit d'un **marché de vêtements 100% gratuit**, où les habitants pouvaient déposer et/ou prendre les vêtements et les livres de leur choix. Plusieurs centaines de vêtements homme, femme et enfant ont ainsi trouvé preneurs.

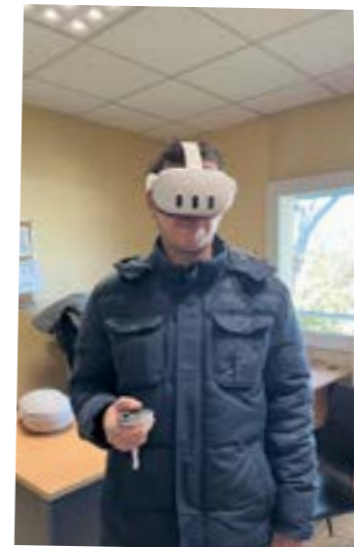
## Du succès pour les nouveautés 2023 !

En 2023, les habitants ont pu découvrir trois nouveautés:

- De nombreux enfants ont pu grimper dans un **camion-benne roulant au bio-gaz pour une démonstration**: découverte du fonctionnement de la trémie et des équipements comme la caméra et les systèmes de sécurité.

- Les habitants ont **visité le centre de tri virtuellement**, avec ou sans casques de réalité virtuelle. Ils ont pu découvrir le parcours de leurs emballages depuis leur collecte jusqu'à leur traitement au centre de tri de Guichainville. Cette activité a particulièrement enthousiasmé les enfants.

- Enfin, les visiteurs ont pu **lutter contre le gaspillage alimentaire en pédalant sur le vélo-smoothie** du syndicat pour transformer des fruits invendus en smoothies à déguster sur place!



# SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

2 maîtres composteurs du Syndicat organisent des ateliers compost, lombricomposteurs.. afin de sensibiliser sur les techniques et conseils pour valoriser au mieux ses déchets de cuisine et de jardin. Ils accompagnent également la mise en place de compostage collectif en résidence et dans les écoles.

Sensibilisation au compostage				
Actions	Public	Lieux	Nb de personnes	Dates
Formation compost	usagers du Syndicat	Tri Action	280	tous les mercredis à partir de juin
Formation compost	usagers du Syndicat	Tri Action	30	6 mercredis
Troc aux plantes	usagers du Syndica	Pierrelaye	50	18 novembre
Distribution compost et broyat 3R	usagers du Syndicat	Tri Action	200	25 novembre
Total nombre de personnes			560	

# LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Les animations scolaires se sont poursuivies en visio conférence et pour quelques unes, en présentiel.

Au total, près de 1100 élèves ont été sensibilisés.

Animations scolaires réalisées en visio			
Commune	Ecole	Nombre d'animations	Nombre
Herblay-sur-Seine	Saint Exupéry	6	156
	Les chênes		
	Jean Moulin		
	Louis Pasteur		
	Jean Jaurès		
	Les Buttes Blanches		
Méry-sur-Oise	Jean Jaurès	6	148
	G. Monmousseau		
	Ecole du centre		
	Pablo Neruda		
Pierrelaye	Pierre Curie	1	28
	Marie Curie		
	Louise Michel		
Taverny	Verdun	3	76
	René Goscinny		
	Jean Mermoz		
	Marcel Pagnol		
	Foch		
	Louis Pasteur		
Total		16	408



# LES SUIVIS DE COLLECTE

Cette année, un travail de suivi a été réalisé sur un certain nombre de résidences où le taux de captation du tri est plus faible. L'objectif étant d'établir un diagnostic sur les moyens existants (nombre de bacs) et sur la qualité du tri pour ensuite mettre en oeuvre des actions correctives.

Booster ADT - Ajustement de la dotation en conteneurs jaunes et campagne de porte à porte		
Résidence	Commune	Date
Clos Saint Pierre	Pierrelaye	Janvier 2023
Domaine Saint-Leu	Saint-Leu-la-Forêt	Janvier 2023
Guynemer	Taverny	Février 2023
Mermoz	Taverny	Février 2023
Naquettes	Herblay-sur-Seine	Mars 2023
Les Fontaines	Herblay-sur-Seine	Mars 2023
Les jardins de la Comédie 2	Herblay-sur-Seine	Mars 2023
Total nombre de résidences		7
Total nombre de logements		1760

Campagne d'information / sensibilisation		
Public	Commune	Effectifs
Résidence les Primevères	Taverny	112 logements
Résidence le Bel Air	Méry-sur-Oise	210 logements
Mail Jean-Baptiste Poquelin	Herblay-sur-Seine	65 logements
APAJH	Saint-Leu-la-Forêt	20 logements
Equipes de collecte	Tri-Action	50 personnes
CTM	Beauchamp	5 agents
Retour de suivis emballages	Taverny	30 adresses
Retour de suivis emballages	Auvers-sur-Oise	10 adresses
Retour de suivis emballages	Pierrelaye	10 adresses
Retour de suivis emballages	Herblay-sur-Seine	15 adresses
Retour de suivis emballages	Méry-sur-Oise	12 adresses
Total nombre de foyers/personnes sensibilisées		509
Total nombre d'actions		20

Suivis de collecte et de pré-collecte	
Commune	Nombre
Auvers-sur-Oise	6
Beauchamp	7
Bessancourt	7
Frépillon	4
Herblay-sur-Seine	8
Méry-sur-Oise	5
Pierrelaye	4
Saint-Leu-la-Forêt	5
Taverny	5
Total	51

# 5 #

## INDICATEURS FINANCIERS

### INDICATEURS FINANCIERS

## MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

<p><b>Collecte des déchets ménagers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des déchets résiduels</li> <li>• Collecte des emballages et papiers</li> <li>• Collecte du verre</li> <li>• Collecte des encombrants</li> <li>• Collecte des déchets verts</li> <li>• Collecte des déchets des marchés et manifestations exceptionnelles</li> <li>• Collecte des zones d'activités</li> <li>• Collectes exceptionnelles</li> </ul>	<p><b>Marché public de prestations de services avec :</b></p> <p><b>SEPUR</b></p> <p>Marché de 60 mois reconductible deux fois une année ayant démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2022</p>
<p><b>Traitement des déchets ménagers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incinération des déchets résiduels</li> <li>• Incinération des encombrants</li> </ul>	<p><b>Convention de coopération avec :</b></p> <p><b>Syndicat AZUR</b></p> <p>Convention de coopération d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p>
<p><b>Tri et conditionnement des emballages et papiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception des emballages</li> <li>• Compostage déchets verts</li> <li>• Stockage du verre</li> <li>• Tri aux standards CITEO et filières de reprise</li> <li>• Conditionnement et chargement des produits triés</li> <li>• Valorisation des gros de magasins et papier bureautique</li> <li>• Caractérisation des échantillons</li> <li>• Transport et traitement des refus de tri</li> </ul>	<p><b>Marché public de prestations de services avec :</b></p> <p><b>PAPREC</b></p> <p>Convention de coopération d'une durée de 4 ans ferme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Reconductible deux fois un an.</p>
<p><b>Exploitation de la déchèterie fixe et des déchèteries mobiles</b></p>	<p><b>Marché public de prestations de services avec</b></p> <p><b>SEPUR</b></p> <p>Marché de 5 ans ferme reconductible deux fois une année et ayant démarré le 2 janvier 2022</p>
<p><b>Fourniture et Entretien maintenance du parc de conteneurs roulant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenance BAV curative</li> <li>- Fourniture BAV ASTECH</li> <li>- Maintenance préventive + lavage ANCO-MINERIS</li> </ul>	<p><b>Marché public de fournitures et prestations de service en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE avec</b></p> <p><b>SULO</b></p> <p>Marché de 1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en mai 2022</p>

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 16 416 426 € en 2023, soit 136, 60 € par habitant.

		Coût de collecte et transport	Coût de traitement	Entretien & maintenance des sites, gardiennage	maintenace Conteneurs et bornes, sacs déchets verts	Autres charges	Coût total
Déchets ménagers et assimilés collectés en porte à porte	Ordures ménagères	3 019 410	3 853 913		46 921		6 920 244
	Emballages-journaux magazines	1 848 961	1 970 274		10 624		3 829 859
	Verre	435 836	41 715		30 985		508 536
	Déchets verts	771 877	358 410		354 882		1 485 169
	encombrants	219 973	167 236				387 209
Déchetteries fixes et mobiles	547 142	1 040 461	8 495			1 596 099	
Dépôts services techniques en centre de traitement		114 478				114 478	
Charges de personnel et indemnités					569 430	569 430	
Autres charges d'opérations courantes, charges financières, charges exceptionnelles, dotation aux amortissements					607 125	607 125	
Autres postes de dépenses : maintenance, fluide, communication, télécommunication, rattachement,					398 274	398 274	
<b>TOTAL</b>		<b>6 843 199</b>	<b>7 546 487</b>	<b>8 496</b>	<b>443 412</b>	<b>1 574 829</b>	<b>16 416 426</b>

### Evolution des principaux postes de dépenses

	2022	2023	Evolution n/n-1
<b>collecte PAP</b>	5 800 504	6 296 057	+ 7,9 %
<b>Traitement OM + Encombrants</b>	3 784 856	3 853 913	+ 1,8 %
<b>Tri des collectes sélectives</b>	1 797 547	1 970 274	+ 8,8 %
<b>Compostage des végétaux</b>	311 938	358 410	+ 13,9 %
<b>Déchetteries</b>	1 630 217	1 596 099	- 2,1 %
<b>Traitement déchets des ST</b>	138 137	114 478	- 20,7 %

## INDICATEURS FINANCIERS

### Evolution du prix de collecte des déchets en PAP et AV

Tri Action a renouvelé son marché de collecte qui a été notifié en juillet 2021 à la société SEPUR.

Le conseil syndical a fait le choix d'une carburation au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), une alternative au diesel et à l'essence, qui émet moins de CO2 et qui est issue de la méthanisation des déchets. Le GNV, c'est en effet 95% de particules fines et 50% d'oxyde d'azote (NOx) en moins par rapport aux véhicules Diesel. Ce carburant n'émet en plus ni odeur, ni fumée et permet de réduire par deux les nuisances sonores des poids lourds roulant au Gazole, ce qui est particulièrement précieux en environnement urbain.

LE GNV n'a cessé d'augmenter tout au long de l'année de 2022 avec un pic en octobre à 426,97 (indice GNV-CNR) contre 109,52 comme référence en début de marché.

Vus de ces éléments conjoncturels, les modalités de révision des prix figurant au marché en fréquence semestrielle ne permettent plus de répercuter correctement cette évolution. En effet, la fréquence de révision ne correspond pas à la fréquence de variation des prix des carburants. Cet écart venant remettre en cause l'équilibre du marché.

Pour ces raisons, dans le cadre du Plan de Résilience Economique et Sociale mis en place par le Gouvernement, en accord avec les directives données par le Premier Ministre dans sa circulaire du 30 mars 2022, les parties décident d'établir un dispositif modificatif de révision des prix.

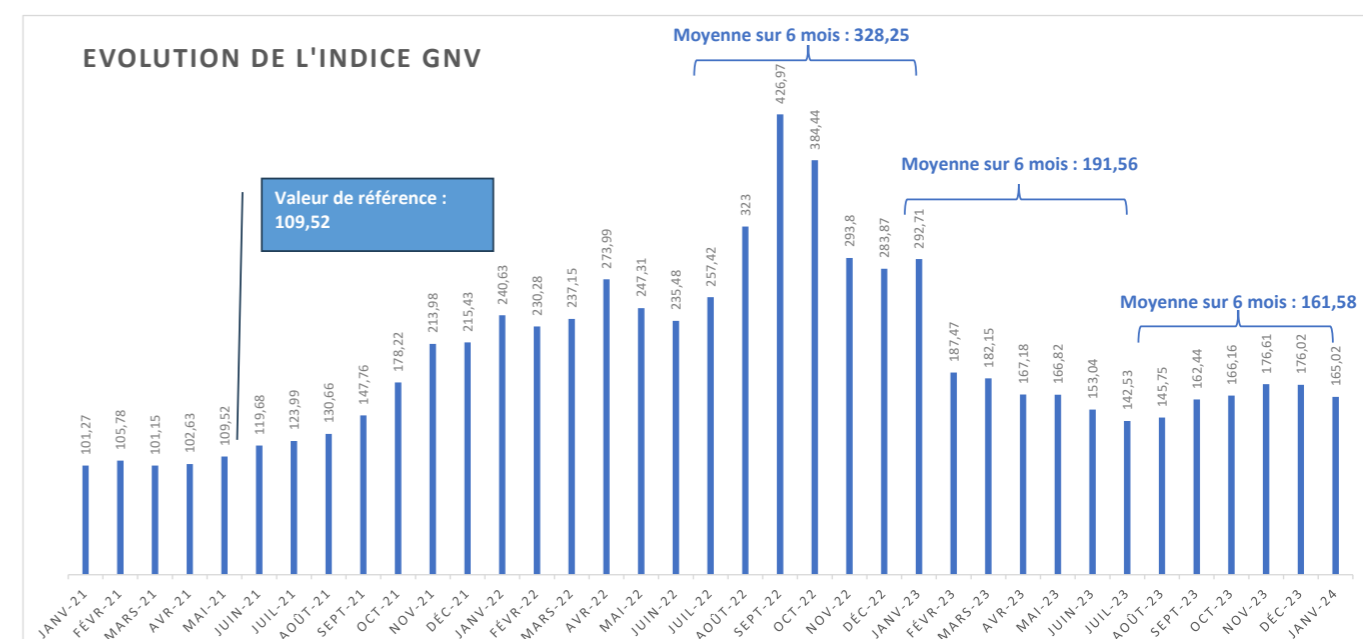
Il a donc été convenu lors du comité du 1er décembre 2022, qu'à compter du mois de janvier 2023, la révision se fera de façon mensuelle.

Les indices courants pris en compte chaque mois seront les indices connus au 1er jour de chaque mois.

La formule de révision prévu à l'article 5.2 du CCAP, ainsi que les indices qui y sont rattachés restent inchangés.

Dans le cas où l'application de ces modalités entraînerait une augmentation des prix supérieure à 15% sur une année, les deux parties conviennent d'ores et déjà de se réunir pour se concerter afin d'appréhender toute nouvelle modification des prix. Dans le cas susmentionné, l'entreprise et la collectivité conviennent de se revoir dans le courant du mois qui suit le mois du constat (année N), afin de déterminer les dispositions pour juguler cette augmentation.

L'indice GNV a bondi de 108,13 % en 2022. Il a diminué de fin 2022 à mi 2023 puis de nouveau augmenté au seconde semestre 2023.



Evolution du prix de traitement des déchets

- Traitement des ordures ménagères et encombrants

Le syndicat AZUR est l'EPCI ayant la compétence Collecte et Traitement de déchets et prend en charge la gestion des déchets pour les villes d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine. Ses adhérents sont l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, et la Communauté d'Agglomération Valparisis. A ce titre, il exploite un centre de valorisation énergétique (CVE) d'une capacité de 206 000 tonnes, une plateforme de valorisation des mâchefers d'une capacité de 57 900 tonnes, une déchetterie et différents équipements (dépôts, entrepôts, atelier) sur son territoire.

Les syndicats Azur et Tri Action ont un membre commun, la communauté d'Agglomération Valparisis au travers duquel plusieurs études conjointes sont menées dans l'objectif d'apporter une cohérence globale en matière de gestion des déchets.

Les 2 syndicats ont déjà initié une première coopération à travers plusieurs groupements de commandes dans une logique de recherche de synergies : le groupement de commande pour la fourniture de bacs à déchets ménagers, le groupement de commande pour la fourniture de sacs à déchets végétaux et le groupement concernant la fourniture de composteurs.

Dans ce contexte, le conseil syndical a opté pour la mise en place d'une convention de coopération publique. Cette coopération s'appuie sur les dispositions de l'article L. 2511-6 du code de la commande publique, qui permet une coopération horizontale entre pouvoirs adjudicateurs lorsque, comme au cas présent, les pouvoirs adjudicateurs tendent à l'atteinte d'objectifs communs en lien avec leurs missions de service public.

AZUR s'engage à réceptionner et traiter dans son centre de valorisation énergétique (CVE) à Argenteuil, les ordures ménagères résiduelles (OMR) envoyées par Tri Action, ainsi que les déchets incinérables issus de sa déchetterie à échéance du marché en cours. Les Parties s'engagent à envoyer, pour le syndicat Tri-Action, et à recevoir, pour AZUR, des déchets ménagers dans les conditions définies ci-après.

Tri Action s'engage à recevoir les professionnels envoyés par AZUR dans sa déchetterie afin de réceptionner leurs déchets. Les tonnages annuels acceptés resteront dans la limite maximale de 5 % des tonnages totaux reçus par l'équipement afin de ne pas perturber le fonctionnement de celui-ci.

Tri Action s'est engagé à étudier dans l'année 2022 l'utilisation de son site dans le cadre de la massification des biodéchets, avant envoi vers les exutoires, dans la perspective de la généralisation de la collecte séparée des biodéchets imposée par la réglementation à l'horizon de 2023. Dans le cadre d'un marché à groupement de commandes entre les syndicats Tri-action et Azur, un marché pour la réalisation d'une étude a été lancé en septembre 2022. Le cabinet d'étude Inddigo a été retenu pour mener une étude devant déboucher à la proposition d'un scénario de gestion des bio-déchets adapté à chacun des syndicats.

Pour l'année 2024, le prix est de 133,625 €.

La Convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

- Tri des emballages et papiers/cartons

Le marché de tri des emballages ménagers a été attribué en juin 2021 au groupe Paprec pour son centre de tri de Guichainville, Trivalo 27.

Afin de réceptionner les collectes sélectives, Paprec dispose d'un centre de transfert situé au chemin Saint-Martin, 95270 Belloy-en-France. Ce site est localisé à une distance de 12,79 km du siège du syndicat (ou 18 km par route et 28 minutes en camion). Par avenant, suite à la reprise par la société PAPREC du site CGE-CP à Saint-Ouen l'Aumône désormais nommé CYDEC, il fut acté que le centre de transfert serait basé chez CYDEC à partir du 1er décembre 2022. Une alvéole dédiée est consacrée aux déchets du syndicat.



Le centre de tri de Guichainville se situe dans un rayon de 73.27 km du siège du syndicat Tri-Action, ce qui est donc supérieur aux 15 km exigés dans le cahier des charges.

Propriété du SETOM de l'Eure, ce nouveau centre de tri est exploité depuis août 2021 par la société Paprec dans le cadre d'une délégation de service publique de 10 ans.

D'une capacité fonctionnelle et nominale de 9 tonnes par heure, avec un taux de disponibilité de 95%, le centre de tri est en capacité de trier 31 500 tonnes par an en 2 postes fonctionnant 5 jours/semaine.

Le centre de tri est notamment pourvu de 3 overband et 7 séparateurs optiques.

Les refus de tri sont captés en positif : manuellement au pré-tri, mécaniquement sur les fines, puis manuellement en cabine de tri. Un maillage à 40 mm limitant les refus et permettant un travail mécanique d'extraction des matières valorisables sur la fraction 40 – 110 mm.

Ce centre de tri à nouveau standard CITEO permet de répartir flux de collecte sélective en 11 matières avec un engagement de performance important.

Matières	Engagement de performance de tri (en %)	Matières	Engagement de performance de tri (en %)
Aciers	95%	Film PE	80%
Aluminiums	90%	PCC	90%
Petits aluminiums	80%	PCNC	96%
PET clairs Q4	96.5%	JRM	96%
Flux développement	95%	GM	95%
PE-PP	96%		



Le prix d'une tonne de déchets trié était en 2023 de 317 €TTC/T refus de tri inclus dont près de 50 € TTC/T pour le transfert.

Les refus de tri ont représenté 1 778 Tonnes en 2023 soit 26,18 % du flux entrant.

Le coût de ces refus est important, puisque avant d'être exclus du dispositif de reprise des matières ces déchets ont été transporté (transfert de CYDEC à Guichainville) puis sont passés sur la chaîne de tri. Chaque tonne de refus de tri coûte donc 464 € au syndicat.

	Coût global	Coût à la tonne
Tonnage transféré	6217.80 €/t	
Coût transport TTC (transfert)	310 140.44 €	49.88 €/t
Tonnage réceptionné CDT	6 113.56 €/t	
Coût traitement TTC-Tri	1 312 123.00 €	214.63 €/t
Tonnage refus de tri	1 778.00 €/t	
Coût d'incinération +TGAP+ Transport HT	354 800.28 €	199.55 €/t
Coût TTC annuel du CDT	1 970 274.20 €/t	316.88 €/t

## Evolution des coûts de tri

Tri des collectes sélectives en € TTC	Prix AO	1er semestre 2023	2ème semestre 2023
Coefficient de révision		1.1702	1.1281
Transfert si centre de tri au-delà de 15 km de Bessancourt : réception, rechargement et transport des emballages et papiers vers le centre de tri	42.12 €	47.21 €	45.48 €
		1.1630 €	1.1733 €
Réception sur le centre de tri, caractérisations, conditionnement des emballages et papiers, expédition et gestion des stocks et des matériaux triés	175.00 €	203.53 €	205.33 €
<b>Total</b>	<b>216.20 €</b>	<b>250.74 €</b>	<b>250.81 €</b>

## Traitement des déchets verts

Dans un esprit de massification des tonnages, il a été choisi de regrouper au sein d'un même marché le traitement des déchets verts issus de la collecte en porte à porte et ceux de la déchèterie.

Seule la société Paprec, nouvel exploitant de l'ancien site CGECP de Saint-Ouen l'Aumône, a répondu à ce nouveau marché effectif au 1er février 2022.

La capacité d'accueil du site : 23 500 t. (déchets verts + biodéchets) est relativement faible / gisement estimé TRI-ACTION : 9 091 tonnes.

Le process de valorisation des déchets verts : broyage, fermentation en andains, maturation ventilée et criblage, va évoluer en cours de contrat, avec le changement du matériel de broyage et de criblage. Durant la durée des travaux, la capacité de traitement de la plateforme sera réduite, les tonnages excédentaires seront transférés sur des plateformes PAPREC Agro les plus proches.

Tri des déchets verts en € TTC	Prix AO	1er semestre 2023	2ème semestre 2023
Coefficient de révision		1.0899	1.0997
Traitement des déchets verts en € TTC/tonne	54.00 € / t	58.80 € / t	59.38 € / t

## Stockage et transport du verre

Le stockage du verre est effectué sur le site CYDEC en vu de son transfert vers l'unité de traitement de Verralia à Rozet Saint Albin.

Stockage et transfert du verre en € TTC	Prix AO	1er semestre 2023	2ème semestre 2023
Coefficient de révision		1.0899	1.0796
Stockage et transfert du verre en € TTC/tonne	14.00 € / t	15.26 € / t	15.11 € / t

## Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 18 223 315€ en 2023. Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
VENTE PRODUITS RECYCLABLES	192 186 €
VENTE DES COMPOSTEURS AUX PARTICULIERS, BADGES PERDUS ET SACS VEGETAUX	8 622 €
CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES	13 734 072 €
REDEVANCE SPECIALE	363 272 €
PRODUIT DECHETERIE (entrée déchèterie)	129 833 €
SOUTIENS ECO ORGANISMES	1 390 137 €
RECETTES SEPUR (fluides + taxe + location terrain)	55 729 €
REMBOURSEMENT MALADIE ET SFT	2 377 €
MANDATS ANNULES	3 080 €
REVERSEMENT EXCEDENT BUDGET ANNEXE	881 892 €
REMBOURSEMENT TICKETS RESTAURANT	8 897 €
PRODUIT EXCEPTIONNEL	95 783 €
OPERATIONS D'ORDRE	46 975 €
AIDES CONTRAT AIDE ET APPRENTI	16 782 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1	1 293 678 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 223 315 €</b>

## CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Le poste le plus important des recettes est constitué par les contributions budgétaires des collectivités adhérentes au Syndicat qui représentent 75 % des ressources du Syndicat soit 12 751 526 € en 2022 contre 13 734 072 en 2023.

CA val parisis : 10 924 175 € - CCVO3F : 1 050 248 € - CCSI : 777 103 €

Le montant des contributions global des communes est en augmentation de 7 %. Certaines communes font le choix de réinjecter en totalité ou de lisser l'excédent budgétaire accumulé sur plusieurs exercices, ce qui explique un delta parfois important.

Le deuxième poste est celui des aides des éco-organismes des filières REP (CITEO pour les emballages et les papiers, Eco-Mobilier, Eco-DDS, Corepile et OCAD3E) qui représentent 7,6 % des recettes pour un montant de 1 390 137 €.

## Evolution des contributions budgétaires par commune

Commune	2021			2022			2023		
	Montant	Montant habitant	Variation	Montant	Montant habitant	Variation	Montant	Montant habitant	Variation
Auvers/Oise	777 780 €	113,38 €	14,28%	777 103 €	114,06 €	-0,09%	854 256 €	123,95 €	9,93%
Beauchamp	1 088 076 €	124,08 €	0,30%	1 089 447 €	125,41 €	0,13%	1 126 863 €	125,30 €	3,43%
Bessancourt	857 226 €	113,00 €	8,14%	936 222 €	118,84 €	9,22%	1 010 902 €	127,43 €	7,98%
Frépillon	333 699 €	99,94 €	0,00%	366 460 €	109,65 €	9,82%	396 035 €	116,76 €	8,07%
Herblay	2 954 173 €	98,16 €	4,16%	3 207 548 €	102,43 €	8,58%	3 475 189 €	108,70 €	8,34%
Méry/Oise	986 886 €	99,69 €	7,52%	1 050 248 €	106,46 €	6,42%	1 053 194 €	104,45 €	0,28%
Pierrelaye	1 093 401 €	122,74 €	3,73%	1 082 320 €	114,86 €	-1,01%	1 122 200 €	111,81 €	3,68%
Saint-Leu	1 570 910 €	99,24 €	3,31%	1 678 476 €	104,06 €	6,85%	1 732 235 €	107,39 €	3,20%
Taverny	2 455 776 €	92,41 €	1,96%	2 563 702 €	95,40 €	4,39%	2 809 177 €	103,29 €	9,58%
<b>TOTAL</b>	<b>12 117 926 €</b>	<b>102,07 €</b>	<b>4,20%</b>	<b>12 751 526 €</b>	<b>105,08 €</b>	<b>5,23%</b>	<b>13 580 051 €</b>	<b>111,27 €</b>	<b>6,50%</b>
	Population légale 2019			Population légale 2020			Population légale 2021		

## Recettes de ventes de matériaux

Les contrats de reprise arrivant à terme et, en prévision du passage à l'extension des consignes de tri, une consultation a été lancée fin 2021.

Chaque contrat de vente prend effet à la date du 1er janvier 2022. Leur durée sera de 2 ans ferme, renouvelable 3 fois un an.

N°lot	Matière	Catégorie	Entreprise	Filière	Chargement moyen en T	Prix d'achat € /T base oct 2021
1	Papiers graphiques issus de la collecte sélective - journaux/revues / magazines	1.11	Paprec	APS- Perlen (Suisse)	23	145 €
2	Acier et petits aciers issus de la collecte sélective		Suez	Hierros Servando (Espagne)	23	200 €
3	Aluminium et petits aluminiums issus de la collecte sélective		Suez	Centre de transformation Belgique	18	700.95 €
4	Petits aluminiums		Suez	Allunova (Allemagne)	15	Formule en fonction du rendement * Si rdt < 30% = 170 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt entre 30<40% = 160 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt entre 40<50% = 142 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt >50% = 130 € HT/tonne de coût de retrait  * Si rdt >70% = +30 € HT/T prix positif
5	PCNC - papiers cartons issus de la collecte	5.02	Paprec	SAICA (Nogent/Seine)	23	160 €
6	PCC - Papiers-cartons pour liquides alimentaires issus de la collecte sélective	5.03	Paprec	Essity - Hondouville (27) Lucart - 88 Laval	23	10 €
7	Emballages plastiques en PET clair issus de la collecte sélective		Suez	France plastique recyclage Limay (78)	15	715 €
8	Emballages plastiques : PET foncé et opaque, PS, barquettes, issus de la collecte sélective	Flux en développement	CITEO			660 €

### Bilan des recettes perçues en 2023

Les recettes perçues en 2023 sont au niveau attendu. Niveau qui reste faible contenu de l'effondrement de certains cours de matériaux comme notamment les plastiques, les cartons et papiers descendus au prix plancher.

Au vu de ces éléments il est proposé un niveau de recettes matériaux de 480 060€ se basant sur des prix d'achats au prix plancher.

	BP 2023	Réal 2023		
	Recettes attendues	Tonnages	Prix de reprise moyen à la T	Recettes
Plastique Q9	120 960.00 €	370	391 €	144 552 €
Mix PE/PP	18 000.00 €	117	120 €	140 26 €
Cartons : PCNC	144 950.00 €	2132	60 €	127 942 €
Journaux/magazines - 1, 11	109 620.00 €	1071	105 €	112 478 €
Verre	68 000.00 €	2822	18 €	51 391 €
Briques alimentaires PCC	800.00 €	54	15 €	808 €
Aluminium	11 700.00 €	43	597 €	25 460 €
Alu aérosols	0.00 €	36	160 €	5 726 €
Acier	6 600.00 €	149	183 €	27 343 €
Gros de magasin	0.00 €	0	0 €	0 €
Film PE	0.00 €	47	0 €	0 €
TOTAL	480 630 €	6840.79		509 727 €

## Redevance spéciale

Le troisième poste est celui de la redevance spéciale. Cette redevance est payée par les professionnels dont le volume de bacs est supérieur à 720 Litres. Ce poste représente 2 % des recettes soit 331 213, 85 €.

La redevance spéciale est appliquée depuis :

- 2003 sur la commune de Taverny,
- 2004 sur les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Pierrelaye et Saint-Leu-La-Forêt,
- 2005 sur les communes d'Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise et Herblay-sur-Seine

La Redevance Spéciale est appliquée aux industriels, artisans et commerçants qui ont un volume de conteneurisation mis à disposition par le Syndicat TRI-ACTION supérieur à 720 litres, tous bacs confondus : déchets recyclables et résiduels (soit au-delà d'un bac à 4 roues). Le montant de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Les 720 litres non assujettis à la Redevance Spéciale sont financés via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le montant à payer par an est calculé selon la formule suivante :

(Volume total des bacs - 720 litres) x 2,4 €/litre net de taxes

Ce prix comprend la mise en place des conteneurs, leur maintenance, leur collecte, ainsi que le traitement des déchets.

	Montant RS demandé pour 2023 (€)	Nombre de professionnels assujettis 2019
Auvers sur Oise	7 113, 23 €	8
Beauchamp	24 705, 23 €	19
Bessancourt	15 766, 15 €	6
Frépillon	26 285, 54 €	18
Herblay-sur-seine	76 859, 09 €	37
Méry sur Oise	11 706, 46 €	7
Pierrelaye	34 715, 08 €	25
Saint Leu la forêt	48 037, 85€	13
Taverny	86 025, 23€	42
Syndicat	331 213, 85 €	175

# SECTION D'INVESTISSEMENT

## Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 917 817 € auquel se rajoute le report du déficit d'investissement du budget précédent soit un total pour la section investissement de 917 817 €.

Dépenses d'investissement	Montant
Conteneurs, composteurs et bornes enterrées	389 511 €
Mobilier de bureau matériel informatique et véhicule	44 274 €
Remboursement capital	314 681 €
Reprise de subventions	46 975 €
Aménagement bâtiments	111 185 €
Immobilisations incorporelles	11 190 €
Deficit investissement n-1	0 €
Total section investissement	917 817 €

Elles se répartissent comme suit :

Le poste le plus important des dépenses est constitué par, l'achat des conteneurs roulants, l'achat de bornes enterrées et de composteurs avec 389 511€ soit 42,44 % des dépenses d'investissement.

Le second poste le plus important concerne les remboursements d'emprunt pour 389 511 € soit 34,28 % des dépenses.

## Recettes d'investissement

Recettes investissement	Montant
FCTVA 2021	63 208 €
Opérations d'ordre	560 554 €
Subventions	75 150 €
Levée d'emprunt	8 00 000 €
Excédent de fonctionnement capitalise	7 405 €
Total	1 506 271 €

Compte tenu des différents éléments apportés l'excédent global de la section d'investissement s'élève à 1 506 271 euros.

# COÛTS DU SERVICE

Sur le territoire du Syndicat Tri-Action, la contribution par habitant s'élève à 112,18 €.

L'écart constaté entre le coût réel du service présenté dans le rapport d'activité et le CA sont liés aux rattachements effectués en fin d'exercice effectués sur la base d'estimation du montant des factures encore non réceptionnées par le syndicat ainsi qu'au reversement du FCTVA en N+2 et au reversement des recettes du budget annexe en N+1.

Le coût réel du service correspond au cout aidé, c'est-à-dire de l'ensemble des charges d'exploitation d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides et autres recettes hors contributions des adhérents.

Ce coût pour l'année 2023 est de 15 348 306 € soit en moyenne 125 € TTC par habitant et par an.

Un résultat d'environ 1 977 941,33 € est réalisé en 2023 dont 834 729 d'excédent non consommé contre 1 906 011 € à la fin de l'exercice budgétaire de 2022.